



Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne

N° 373 juin 2021 – 6 € – ISSN 09834-9181



Dossier

Lutter contre Amazon et son monde

Pac Un ministre en plein renoncement

Dossier Lutter contre Amazon et son monde

Vie syndicale

- 4 La conf' en réseau
- 5 Mixel Berhocoirigoin nous a quittés – Un pilier du combat pour l'agriculture paysanne
- 6 Sur le terrain

Actualité

- 7 Gel: et après ?
- 8 Pac Un ministre en plein renoncement
- 9 Nous voulons une Pac pour des territoires vivants !
- 10 Viticulture Fusions sans fin dans le vin
- 11 Vers la fin de la réglementation des OGM ?

Ami-e-s de la Conf'

- 12 Les régionales et l'enracinement de la démocratie alimentaire

Biodiversité

- 14 Les informations séquentielles numériques pour breveter la nature

Agriculture paysanne

- 16 Céline, paysanne-sorbetière
- 17 De l'environnement du point de vue de l'agriculture paysanne

Culture

- 18 Lily Zalzett et Stella Fihn *Te plains pas, c'est pas l'usine – l'exploitation en milieu associatif*
- 19 Compagnie Cipango *Petit paysan tué – Une tragédie de notre temps et de nos campagnes*

Abonnement

22 Annonces

24 Action



Campagnes: leurre de vérité

Le Samson du mois



Nicolas Girod,
paysan dans le Jura, porte-parole national

Mettre toutes nos énergies pour changer le modèle

Dans moins d'un mois, les 7 et 8 juillet, nous nous retrouverons en Isère, sur la ferme de Marie-Pierre Répécaud et Pierre Berthet, pour notre congrès.

Après bien des péripéties, des décalages et des changements de lieux, nous pourrions enfin tirer le bilan de deux années atypiques et surtout nous servir de ses enseignements et des combats que nous avons menés pour tracer la suite du chemin de la Confédération paysanne.

Pour tracer cette suite de notre histoire et de nos luttes, nous pourrions également nous inspirer de ce que nous lègue Mixel Berhocoirgoin qui nous a quittés début mai (cf. p. 5) : une détermination de tous les instants, un sens politique aiguisé, des valeurs de respect, d'écoute, de travail et une foi dans le collectif absolument déterminante.

La base est là, les valeurs et les convictions partagées, la volonté et l'abnégation de lutter pour l'élargissement de l'agriculture paysanne et la défense de ses travailleuses et travailleurs aussi : alors n'hésitez pas à venir débattre des orientations et des propositions à pousser lors de ces deux jours !

Nous voulons des paysannes et des paysans nombreux, mieux rémunérés, plus heureux et pratiquant une agriculture porteuse de sens pour toutes et tous : sur ça, nous sommes d'accord !

Mais comment ? En activant quels leviers ? Avec quelles politiques publiques ? Avec quelles convergences et soutiens ?

Autant de questions que nous souhaitons nous poser, collectivement, sans peur du débat, en respectant la diversité des points de vue et en nous appuyant les uns sur les autres.

Nos combats de demain rejoignent ceux d'hier mais nous devons peut-être les aborder différemment, les affronter autrement pour faire tomber ce mur vers lequel nous poussent les décisions politiques actuelles. Partir de la demande alimentaire pour réellement faire démocratie et établir collectivement la direction à prendre afin de répondre à cette demande, sans jamais lâcher de vue le comment produire, avec combien de paysannes et paysans, et rémunérés de quelle manière ?

Voilà – pourquoi pas ? – un moyen de contourner la forteresse et de l'attaquer par un angle différent afin de continuer à l'affaiblir et la fissurer pour la faire tomber, puis reconstruire un modèle paysan sur d'autres bases et d'autres valeurs.

Changer le modèle n'est pas chose simple et nécessite toujours d'établir une stratégie complète d'attaque, de proposition et de reconstruction : c'est ce que nous devons continuer à établir ensemble, en regardant et apprenant de nos aîné-es, mais également en inventant et en imaginant toujours pour garder des propositions innovantes, en capacité de répondre aux problématiques de l'ensemble du monde agricole.

La Conf' est toujours en ébullition, pleine d'idées, toujours combattante, impulsive parfois, mais toujours forte d'une diversité qui reste une richesse et un atout majeur !

Rendez-vous donc début juillet, nombreuses et nombreux, pour débattre, élaborer, bouillonner et établir nos plans. Et aussi, bien sûr, pour nous retrouver, partager quelques bières, re-refaire le monde et prendre du bon temps ensemble ! C'est ça aussi, la Conf' !

Mensuel édité par :
l'association Média Pays
104, rue Robespierre – 93170 Bagnolest
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03
campsol@confederationpaysanne.fr
confederationpaysanne.fr
facebook.com/confederationpaysanne
Twitter : @ConfPaysanne

Abonnements : 01 43 62 82 82
abocs@confederationpaysanne.fr
Directeur de la publication :
Nicolas Girod
Rédaction : Benoît Ducasse
et Sophie Chapelle
Secrétariat de rédaction :
Benoît Ducasse

Comité de publication :
Andréa Blanchin, Céline Berthier,
Christian Boisgontier, Michel Curade,
Marc Dhenin, Florine Hamelin,
Véronique Léon, Jean-Claude Moreau,
Michèle Roux, Geneviève Savigny
Diffusion : Anne Burth et Jean-Pierre Edin
Dessins : Samson et Denys Moreau

Maquette : Pierre Rauzy
Impression : Chevillon
26, boulevard Kennedy
BP 136 – 89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1121 G 88580
N° 373 juin 2021
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 26 mai 2021

La Conf' en réseau

Face à l'urgence climatique et pour l'emploi paysan

La Confédération paysanne s'est mobilisée un peu partout en France, le 9 mai, aux côtés du collectif Plus Jamais ça⁽¹⁾, dans les « marches climat » pour protester contre l'adoption, le 4 mai à l'Assemblée nationale, d'une loi méprisant le travail et les propositions que la Convention citoyenne pour le climat avait présentées l'an dernier (ici, photo dans la manif à Paris).

« Lutter contre le dérèglement du climat, les paysan·nes en connaissent la nécessité et l'urgence. C'est pourquoi, après l'épisode climatique dramatique de gel consécutif à une période (trop) chaude et avant une nouvelle sécheresse qui pointe déjà dans de nombreuses régions, après le vote des député·es et à l'aube des discussions au

Sénat d'un projet de loi « climat » insuffisant pour répondre à l'urgence climatique et sociale, au cœur des négociations de la future Pac, nous, paysan·nes étions à nouveau dans la rue ce dimanche 9 mai. »

Trois jours avant la journée de manifestations, le collectif Plus Jamais ça avait rendu public un rapport « Pas d'emploi sur une planète morte », à lire et télécharger sur :

plus-jamais.org/2021/05/06/pas-d-emploi-sur-une-planete-morte

(1) Collectif fondé en France au printemps 2020 par la Confédération paysanne, la CGT, la FSU, Solidaires, Oxfam, Greenpeace, les Amis de la Terre et Attac, rejoints ensuite par 25 autres organisations – plus-jamais.org



Une lutte essentielle

Le plus grand procès de l'histoire du travail détaché en agriculture s'est tenu du 17 au 21 mai, devant le tribunal correctionnel de Marseille. La Confédération paysanne s'était constituée partie civile dans ce procès contre l'entreprise de travail temporaire espagnole Terra Fecundis qui amène chaque année en France des milliers de travailleurs et travailleuses agricoles intérimaires. Dans cette affaire qui porte sur la période 2013-2016, à la suite d'une enquête menée par l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), Terra Fecundis est poursuivie pour « travail dissimulé » et « marchandage » en « bande organisée ». L'entreprise est soupçonnée d'avoir détourné le cadre européen du travail détaché pour opérer en France, alors qu'elle exerce une activité « habituelle, stable et continue » sur le territoire national. En résumé, un système d'exploitation humaine (sept euros de l'heure, pas de paiements des heures supplémentaires ni de congés payés, pas de cou-

verture sociale) et 112 millions d'euros de cotisations qui auraient échappé à la Sécurité sociale. Pour la Confédération paysanne, « ce système montre jusqu'où certains sont prêts à aller, au prétexte d'un modèle économique qui s'imposerait à eux. Un modèle synonyme de concurrence déloyale et de dumping social inacceptables. » Pour le syndicat : « Défendre les droits des travailleurs et travailleuses du monde agricole n'est pas de "l'agri-bashing", mais une lutte essentielle pour l'égalité de droits et contre les discriminations et l'exploitation de la main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture. C'est pourquoi nous faisons le choix de dénoncer ces pratiques et d'être partie prenante dans les procédures judiciaires. »

Le parquet a requis cinq ans de prison, dont quatre avec sursis, contre trois dirigeants de l'entreprise de travail temporaire espagnole, poursuivis pour avoir dévié les règles sur le détachement des salariés. Le jugement sera rendu le 8 juillet.

Nouveau groupe pour nouvelle mandature au Cese

La Confédération paysanne, la FSU et l'Union syndicale Solidaires formeront un groupe nommé « Alternatives sociales et écologiques » au Conseil économique, social et environnemental (Cese).

Ce groupe, tout en préservant l'autonomie de chacune de ses organisations, entend s'investir pour faire du Cese un espace où des alternatives puissent être prises en compte. Ses trois organisations ont souvent fait cause commune en participant conjointement aux luttes relatives aux questions sociales et écologiques. Elles sont ainsi, toutes les trois, membres du collectif Plus Jamais ça !

La nouvelle mandature du Cese a débuté le 18 mai. La Confédération paysanne y est représentée par Marie-Noëlle Orain, ancienne secrétaire générale du syndicat. Le nouveau groupe déplore d'ailleurs que la Confédération paysanne « ne soit représentée que par une seule personne ». Cela fait l'objet d'un recours.

Un pilier du combat pour l'agriculture paysanne

Mixel Berhocoirigoin nous a quittés dans la nuit du 7 au 8 mai. Homme de tant de combats, il fut entre autres le premier secrétaire général de la Confédération paysanne. Tout comme lui venant du Pays basque et ancien secrétaire général du syndicat, Mikel Hiribarren lui rend ici hommage (voir aussi p. 17).

Il en avait encore des choses à faire, notre Mixel Berhocoirigoin. Et nous avons contribué à le dissuader de le voir partir pour les élections régionales de cette grande Nouvelle-Aquitaine. Nous pensions que le Pays basque, toujours en reconstruction, aurait besoin de ce grand bonhomme. Hélas, la maladie qu'on lui a découverte en février, ne lui a laissé aucune issue, et nous l'avons remis le 13 mai à la terre qu'il avait su préserver, et qui veillera sur lui : « *Zuk lurra zaindu baituzu, lur-rak zainduko zaitu zu.* »⁽¹⁾

Le dernier hommage d'un peuple a eu lieu sur sa terre de Gamarthe, son village de toujours à tout jamais, son point d'ancrage permanent. C'est là que nous étions pour chanter au fond de nos cœurs *agur jauna*, des centaines de Basques d'abord, mais aussi des syndicalistes paysans de l'Hexagone comme de toutes les provinces du Pays basque. À la sortie de la célébration religieuse, du balcon de la mairie, encore nichée sur le clocher de l'église de Gamarthe, Maïte Aristeegi et Txiplas Arriaga, ses amis syndicalistes paysans des provinces de Saint-Sébastien et Bilbao, lui ont chanté toute la reconnaissance du peuple basque et du peuple des paysans du monde.

Il faut reconnaître que beaucoup de confédérés auront souvent écorché le nom de famille de Michel. Les gendarmes qui l'interrogèrent fin 2016 suite à une action de désarmement⁽²⁾, ne parvenaient jamais à le prononcer ce « Berhocoirigoin ». Michel, qui vécut là des jours d'une grande violence, s'amusait ensuite à en rapporter la scène, lui qui aimait tant plaisanter et savait animer les moments de convivialité. Nous l'appelions tous Berhoco, et il en convenait. Ce serait quelque chose comme « De la haïe », forcément haïe vivace. Ce qui résonne en basque comme *borroka*, la lutte. Nous le

rebaptiserions bien sous l'appellation Borrokairigoin, et l'essentiel du parcours de notre homme serait condensé là, tout à son honneur.

Il a eu le parcours des jeunes de son époque, 20 ans en 1972, avec une très forte envie de comprendre et d'agir sur son monde, et sur le monde. Peio Iralour, son frère d'armes du canton de Saint-Jean-Pied-de-Port atteste de sa solide formation dans les mouvements d'action catholique : « *Tu aimais dire que le MRJC avait été pour toi une université dans les années 1965-1975.* »



À partir de là, il en aura mené des combats. Jamais seul. Toujours avec les autres, avec le collectif. À écouter, échanger, réfléchir, formuler, convaincre, agir. À travailler le fond des dossiers, à rédiger des notes précises et argumentées. Il nous a toujours recommandé de préparer les interventions, même sur les sujets que nous maîtriserions parfaitement, il insistait à dire qu'il fallait intervenir dans toutes les réunions pour porter la parole de notre collectif, syndical ou plus politique.

Pour évoquer le parcours de vie, revenons aux paroles prononcées par Peio Iralour lors de la cérémonie d'adieu : « *Tu en as ouvert*

des chantiers ! Tout jeune, tu as fait du théâtre, en contribuant aussi à l'écriture collective des textes... Puis tu as participé au syndicat CDJA/FDSEA. En désaccord avec ses orientations, tu as été de ceux qu'on appelait à l'époque le groupe des 40 : continuer à la FDSEA ou construire un syndicat qui prône une autre politique agricole, qui défend vraiment les petits paysans ? La décision fut difficile à prendre et la détermination des agricultrices fut décisive pour créer en 1982 la nouvelle structure syndicale ELB⁽³⁾. Puis, au niveau national, tu participas à la création de la Fadear d'abord, et de la Confédération paysanne en 1987. Tu as été un des acteurs déterminant de chacune de ces structures. De 1989 à 1993, tu assurais les fonctions de secrétaire général de la Conf'. Ensuite, ce fut Batera, combat pour revendiquer en Pays basque de France un département, une chambre d'agriculture, l'officialisation de la langue basque et un pôle universitaire. En 2005, ce fut la création d'EHLG, la chambre alternative du Pays basque⁽⁴⁾, avec les procès intentés par l'État qui furent emportés par EHLG que tu présidais. Et cette dernière décennie, tu t'es très fortement impliqué dans le processus de paix du Pays basque, la reconnaissance des victimes et surtout la libération des prisonniers basques des geôles françaises et espagnoles. » Tout ça. Et sans doute davantage !

Il faudrait des pages pour conter tous les combats que Michel a animés et accompagnés, avec les camarades du Pays, et avec tous les militants et militantes de France et de Navarre, inlassable artisan de justice.

Militant paysan infatigable, soutenu par l'amour indéfectible de sa famille, profondément ancré dans l'histoire de son peuple, doté d'un savoir-être et d'un savoir-faire magnifiques. Nous lui disons « *Bravo et Chapeau* ». Et lui de nous renvoyer : « *Atxik, atxik : ne lâchez rien !* » ■

(1) « Parce que vous avez pris soin de la terre, la terre prendra soin de vous. »

(2) Le 16 décembre 2016, Mixel Berhocoirigoin avait été interpellé à Louhossoa, avec quatre autres militants de la paix au Pays basque, lors d'une opération de police pour empêcher la société civile de procéder à une destruction d'armes de l'ETA, puis gardé à vue durant quatre jours.

(3) Euskal herriko Laborarien Batasuna : facebook.com/ehlaborarienbataasuna

(4) Euskal Herriko Laborantza Ganbara : ehlgbai.org

Sur le terrain

Il en est des rapports demandés par l'État, qui à un député, qui à un groupe de parlementaires, qui à un groupe mixte de politiques et d'experts, de rester parfois dans l'histoire politique. C'est l'exception car, la plupart du temps, le mieux pour le rapport est de plonger rapidement dans les oubliettes du temps. Le rapport sur « la gestion des risques en agriculture », présenté par le député Frédéric Descrozailles, semble être de cette catégorie.

Sur le fond, rien de nouveau : il faudrait décharger l'État du système des « calamités agricoles », inventer des phases de transition dites de « solidarité », et générer une « acculturation des risques », ce qui veut dire qu'il y a des assurances pour cela.

Sur la méthode, le lecteur sera surpris que le rapport fasse entrer le « dérèglement climatique » comme un élément nouveau permettant la logique « d'acculturation au risque », comme si une main invisible (Dieu ? Le Marché ?) venait donner du sens moral à l'exposition aux risques. Le rapport décrit « l'augmentation des rendements » comme une loi intangible ce qui, à l'échelle française, est démenti. Les rendements sont hétérogènes et, au mieux, dans certaines régions stagnent. Cela fait partie du diagnostic de définition des zones intermédiaires et c'est même un curseur de leur crise⁽¹⁾.

Enfin, comme toujours, il faut se soucier de l'eau. Le rapport salue l'approche interministérielle de la question, « de nature à sécuriser les projets et à apaiser les tensions par une définition des principes de gouvernance territoriale ». Enveloppez et pesez, il n'y a plus rien à voir : l'approche interministérielle a déjà résolu la question et personne ne s'en était rendu compte. Sauf M. Descrozailles, bien entendu.

(1) Rapport CGAER : agriculture.gouv.fr/etude-lagriculture-dans-les-zones-intermediaires-et-faible-potentiel-difficultes-ressources-et-dynamiques-a-l'horizon-2030

• **Aveyron – Liberté de manifester** – Le 12 mai, 150 personnes se sont rassemblées à Millau pour dénoncer une logique du profit à tout prix, destructrice de notre société, exiger des moyens pour nos hôpitaux publics et le personnel soignant, revendiquer un monde d'après plus équitable, plus social et plus écologique. Une cinquantaine de manifestant-es, dont des militant-es de la Confédération paysanne de l'Aveyron, ont été verbalisé-es suite à cette manifestation, sur la base de vidéosurveillance. La Confédération paysanne alerte sur les dérives sécuritaires en cours et affirme son soutien aux « amendé-es de Millau ».

• **Aveyron – Contrefaçon** – Début mai, les Confédérations paysannes de l'Aveyron et nationale ont saisi l'Institut national des appellations d'origine (Inao). Celle-ci a demandé à l'entreprise Société de réviser la présentation de son nouveau « produit », appelé « bleu de brebis », afin d'éviter la confusion avec le Roquefort Société en présentant un emballage similaire et trompeur. En décembre, la Cour de justice de l'Union européenne avait rendu un arrêt sur une autre Appellation d'origine protégée (AOP), le Morbier, victime elle aussi d'une copie inadmissible. Dans cette nouvelle jurisprudence, l'Europe a renforcé la protection des AOP, notamment contre la tromperie des consommateurs et consommatrices.

• **Pyrénées-Orientales – Projets d'un autre temps** – La Confédération paysanne des P.O. a choisi la fête de la cerise de Céret, les 15 et 16 mai, pour lancer une campagne d'information et d'opposition à un projet local de pont et d'aménagements routiers. La réalisation du projet artificialiserait directement et indirectement des hectares de terres agricoles, ouvrant l'accès à de nouvelles zones d'urbanisation. Il accélérerait aussi la réalisation d'un golf qui s'avérera, lui, en prime, très gourmand en eau dans une région où la ressource n'est guère abondante.

• **Occitanie – Méga-port** – Le 25 mai, les Amis de la Terre France et la Confédération paysanne d'Occitanie ont déposé un recours contre le méga-projet de Port-la-Nouvelle (Aude) et sa privatisation : « Celle-ci prévoit un développement massif du trafic d'engrais azotés de synthèse (de 10000 tonnes par an à 700000 tonnes par an en 2035) et de céréales, en dépit des engagements pour le climat et la souveraineté alimentaire du gouvernement et de la région. Les seuls bénéficiaires de ce projet d'un autre temps seront le consortium privé Semop Nou Vela

et les multinationales de l'agro-industrie (Yara, Cargill, Cofco), au détriment de l'intérêt général. »

• **Ile-de-France – Terres poubelles** – Le 2 mai, la Confédération paysanne d'Ile-de-France participait à une manifestation contre le projet de « remodelage » d'une parcelle agricole de 34 hectares à Saint-Hilaire (Essonne) par apport de déblais issus des chantiers du Grand Paris. Les paysan-nes ont rappelé que « les terres sont le fruit d'évolutions pédologiques, biologiques et géologiques pluri-millénaires » et que « les détruire relève du crime d'écocide ». Le cas de Saint-Hilaire n'est pas isolé : dans le cadre des travaux du Grand Paris, une cinquantaine de sites d'enfouissement où les règles et les modalités de dépôt ne sont pas respectées ont été identifiés en Ile-de-France.

• **Maine-et-Loire – Friche agro-industrielle** – Depuis 2011, 5 hectares de serres sont couverts par 12000 panneaux photovoltaïques à Bourgneuf-en-Mauges. Portée par la société Global EcoPower et financée par un fonds d'investissement allemand, l'installation devait d'abord être couplée à la production de 200 tonnes de fraise par an. Plus récemment, il était question d'y produire de la spiruline. La Confédération paysanne du Maine-et-Loire a toujours contesté ce projet. Le 6 mai, par un communiqué, elle a tenu à souligner la mise en liquidation judiciaire en début d'année de Global EcoPower : « Depuis le départ, cette situation souligne les dérives d'un modèle destructeur créant des friches industrielles en lieu et place de terres agricoles : la liquidation de Global EcoPower est encore une preuve lamentable de ce que nous dénonçons depuis plusieurs années. »

• **Manche – Pesticides interdits** – Du 19 au 21 mai s'est tenu à Coutances (Manche) le procès de dix producteurs de carottes et de trois intermédiaires. Ils comparaissaient devant le tribunal pour avoir fait usage ou commerce de dichloropropène, un pesticide interdit, et d'ainsi avoir utilisé des moyens illicites pour une concurrence déloyale vis-à-vis des autres producteurs et productrices. La Confédération paysanne de la Manche faisait partie des plaignants et se bat aussi pour que soit mis fin à la distorsion de concurrence des carottes importées d'Espagne et traitées encore, dérogatoirement, au dichloropropène. Le procureur de la République a requis des peines d'amendes, entre 8000 euros et 100000 euros. Le jugement sera rendu le 1^{er} septembre.

Gel: et après ?

Le gel d'avril a été d'une intensité et d'une expansion géographique rarement vues jusqu'à présent. Il convient de ne pas considérer cet événement comme exceptionnel, mais bel et bien comme une des nombreuses manifestations du changement climatique qui se répéteront à l'avenir.

Instituts techniques agricoles et sociétés privées se battent pour décrocher l'argent public qui leur permettra de mettre en place de nouvelles technologies de « lutte contre le gel ». Mais plutôt que d'injecter des sommes mirobolantes dans des technologies qui resteront trop chères pour la majorité des fermes, la priorité doit être donnée à la mutualisation des savoir-faire paysans disséminés sur le territoire. En effet, nous constatons que certains ont pu limiter l'ampleur des dégâts par des méthodes de prévention et de lutte parfois bien connues, parfois moins. En ce sens, la Confédération paysanne a demandé au Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes le déclenchement d'un programme de recherche spécifique. Il s'agit d'analyser les méthodes employées dans les fermes sous un angle technique « en quoi ça consiste et est-ce que ça fonctionne ? », territorial « est-ce pertinent partout ? », économique « est-ce rentable ? » et sociétal « quelles critiques peuvent émaner de la société civile ? »

Pour autant, ni les techniques de prévention et de lutte contre les effets du changement climatique, ni un système d'indemnisation efficace contre les aléas climatiques (voir fonds mutuel et solidaire) ne seront suffisants pour assurer l'avenir des productions végétales. Si cet épisode de gel a eu un impact aussi fort sur les fermes, c'est surtout parce que nous n'avons plus les moyens de constituer d'épargne pour les années difficiles.

En Occitanie, les vignobles donnent une lecture de l'évolution climatique par les registres des dates de vendange. À la fois résiliente et sensible, la vigne nous montre les effets de plus en plus récurrents du gel, des grêles et



En Ardèche, le 8 avril. À lire en complément de cet article : *La gestion des risques climatiques, une approche globale sur la ferme*, un document de 4 pages téléchargeable sur le site confédérationpaysanne.fr ou urlz.fr/ffpb

autres événements violents qui sonnent le glas de la dérive hors-sol d'un modèle obnubilé par le rendement financier, la logique industrielle de filière, la croissance et l'export. C'est sous le diktat du « contrôle du sourcing » de groupe multinationaux que les viticulteurs et viticultrices, à la fois clients et fournisseurs au sein d'un même groupe coopératif, sont pris dans un flux tendu financier et subissent l'injonction mondialiste de la course au rendement optimum et à la réduction des coûts.

Des pertes fatales

Dans ces conditions qui ne leur laissent aucune marge de réserve pour affronter les aléas climatiques, les pertes d'une année ne peuvent être résorbées et celles cumulées sur plusieurs épisodes deviennent fatales aux productrices et producteurs impactés. La Confédération paysanne demande donc l'abondement impératif et solidaire du plan de soutien national par les maillons de la filière qui capitalisent les rendements financiers dans des structures de négoce et de mise en marché, tant privées que coopératives.

En fruits et légumes, la multiplication des épisodes météorologiques destructeurs participe également de l'effondrement en

cours du secteur. Mais cette réalité ne doit pas dissimuler que ce sont bien les distorsions de concurrence organisées par le marché unique européen qui sont à la source de la situation : auto-suffisants en 1990, nous ne produisons même plus la moitié des fruits et légumes dont nous avons besoin en France. Relocaliser la production, sortir des pesticides, retrouver la qualité gustative et nutritionnelle, adapter nos systèmes à des conditions climatiques déstabilisées : nous ne pourrions répondre à aucun de ces grands enjeux tant que nous serons entravés par la logique de compétition. C'est le sens de notre revendication de prix minimum d'entrée pour les fruits et légumes importés sur le marché national, plus indispensable que jamais ⁽¹⁾. ■

Emmanuel Aze,

arboriculteur dans le Lot-et-Garonne,

Téo Boutrelle,

maraîcher en Aveyron,

Jonathan Chabert,

maraîcher dans les Côtes-d'Armor

et **Mathieu Dauvergne,**

viticulteur dans l'Aude

(1) Publié dans le n° 343 de Campagnes solidaires, le dossier Un prix minimum d'entrée pour les fruits et légumes importés peut être (re) lu sur le site de la Confédération paysanne (pages « Campagnes solidaires », puis « archives ») ou sur : urlz.fr/ffvh

Groupama estime que le gel d'avril lui coûtera plus de 100 millions d'euros. « On est sur un événement dont l'intensité sera probablement plus élevée que celle qu'on avait connue en 2017 », a indiqué, le 5 mai, la directrice « marché agricole » de l'assureur, « probablement le plus lourd depuis la création de l'assurance récolte en 2005 ». L'estimation a minima repose surtout sur l'évaluation des dommages en viticulture chez les assurés, soit environ 100 000 hectares de vignes reconnues sinistrées. Autre donnée : près de 20 % des surfaces betteravières assurées par Groupama ont sollicité la garantie re-semis (environ 20 000 hectares).

Déforestation

Une quarantaine de distributeurs, entreprises et fédérations, surtout européennes, menacent le Brésil de boycotter ses produits agricoles s'il ne retire pas un projet de réforme agraire qui risque, avec une privatisation accrue des terres, d'accélérer la déforestation de l'Amazonie. Des chaînes de supermarchés (Aldi, Marks and Spencer, Migros...) ont publié une lettre commune en ce sens, le 5 mai. Elles s'engagent, si les lois correspondantes sont adoptées, à « reconsidérer (leur) recours à la chaîne d'approvisionnement agricole brésilienne ». La déforestation a détruit 8 426 km² de jungle amazonienne au Brésil, en 2020.

Pollution des eaux

Plus d'un million de consommateurs et de consommatrices françaises, surtout en zones rurales, boivent une eau polluée. C'est ce qu'a dénoncé l'UFC-Que choisir, fin avril : « Les pollutions agricoles constituent toujours les premières causes de contaminations : 450 000 personnes boivent ainsi une eau dépassant les normes maximales en pesticides et 148 000 une eau contaminée par les nitrates. » « Le coût de la dépollution des pollutions agricoles représente de 750 millions à 1,3 milliard d'euros par an, intégralement financé par les consommateurs via leurs factures », indique l'étude.

D'après le dernier rapport officiel publié le 31 mars, 64 ours auraient été détectés dans les Pyrénées en 2020 par l'équipe dédiée de l'Office français de la biodiversité (OFB), contre 52 en 2019. « *La population est majoritairement composée de jeunes individus dont 81 % ont moins de 10 ans* », précise l'OFB. La présence de 13 jeunes mâles « *laisse présager une forte augmentation à venir de l'aire de répartition, du fait de leur dispersion vers l'âge de 2 à 3 ans* ». En 2020, on a comptabilisé 369 attaques pour 636 animaux d'élevage blessés ou tués. Avec 329 attaques, soit près de 90 % du total, l'Ariège est le département « *où les dégâts liés à l'ours sont les plus nombreux* », indique l'OFB.

Requins

La grande distribution représente 55 % des débouchés des produits bio en France, contre 28 % pour les magasins bio spécialisés (dont 15 % de magasins indépendants) et 11 % pour la vente directe. La menace est grande : en 2019, 53 magasins bio indépendants ont fermé leurs portes. Et l'appétit de la grande distribution grandit avec le marché qui se développe : Intermarché est devenu actionnaire du Comptoir de la Bio en 2018, Carrefour a avalé en 2016 Greenweez, leader français de l'e-commerce bio, et Bio c'Bon, fin 2020 ; Casino est propriétaire de l'enseigne Naturalia depuis 2008... De redoutables requins.

Journalistes menacées

Les journalistes Morgan Large et Nadiya Lazzouni, toutes deux menacées de mort, n'auront pas de protection policière. Début mai, le ministère de l'Intérieur « *a opposé une fin de non-recevoir à la demande de protection policière* » formulée par le Syndicat national des journalistes (SNJ) et l'ONG Reporters sans frontières. Morgan Large, qui enquête régulièrement sur le milieu agricole breton, avait porté plainte le 13 avril après avoir constaté fin mars qu'une des roues arrières de son véhicule avait été partiellement démolonnée.

Actualité

Pac Un ministre en plein renoncement !

Le 21 mai, la Confédération paysanne a claqué la porte du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO), au cours duquel le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, présentait les grandes orientations françaises de la future Pac (2023-2027).

Le syndicat paysan n'était pas seul à se retirer ainsi de la réunion : la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab), la plateforme Pour une autre PAC, ainsi que les ONG WWF, Greenpeace et France Nature Environnement (FNE) ont fait de même.

Mettre la souveraineté alimentaire et la transition agroécologique en chapeau d'une politique qui n'évolue pas, qui tire sur les mêmes ficelles : il fallait oser ! C'est ce décalage qui nous a frappés lors de la présentation par le ministre de l'Agriculture des premiers arbitrages du plan stratégique national (PSN) de la France pour la Pac.

Le ministre dit s'appuyer sur la « science », mais il fait comme si tout allait bien avec la PAC actuelle. Dans une tribune parue dans *Le Monde*, le 3 mai, plus de 700 scientifiques jugent au contraire que « *les petits pas de la politique agricole commune ne suffisent plus* ».

La précarité alimentaire a explosé, le revenu paysan est en berne, l'urgence climatique se vit quotidiennement dans les fermes, l'emploi paysan disparaît encore et encore, mais Julien Denormandie propose de ne rien changer à la principale politique agricole et alimentaire. Il dit faire le choix de la « stabilité », et se dit satisfait que 55 % des aides aillent à 20 % des agriculteurs et agricultrices, assumant donc les inégalités et même que certains n'aient absolument rien !

Malgré des mois de travail avec le ministère ⁽¹⁾, de propositions

concrètes, chiffrées et ciblées, c'est un rejet de nos trois grandes revendications pour une architecture sociale de la Pac : revalorisation du paiement sur les premiers hectares ⁽²⁾, aide aux petites fermes et plafonnement des aides. Ce sont pourtant des leviers pour développer l'installation et l'emploi paysan, seule façon d'avancer réellement dans la transition agroécologique et en faveur de la souveraineté alimentaire. La convergence est aussi limitée au strict minimum ⁽³⁾.

Sur les aides bovines, l'intérêt du passage d'une aide à l'UGB ⁽⁴⁾ sera minoré par le choix de fusion des aides lait et viande, au détriment de l'élevage allaitant, déjà en crise.

Des miettes

Sur l'aide aux petites fermes, dispositif déjà existant dans la Pac sous le nom « d'aide forfaitaire petits agriculteurs », la France s'y refuse encore. Comme si cela répondait aux mêmes enjeux, le ministre annonce une aide « maraîchage » de 10 millions d'euros. Des miettes au regard de l'état de la filière fruits et légumes en France. Son faible montant la rendra aussi très restrictive. Si les modalités ne sont pas encore finalisées, cette aide ne concernera pas l'arboriculture et serait limitée à des fermes de 1 à 3 ou 4 hectares en surface totale. Les très petites fermes et les fermes diversifiées, qui sont celles qui créent de l'emploi, de la valeur ajoutée et œuvrent à la relocalisation, en seraient alors exclues.

Sur l'éco-régime, pas de progressivité comme nous le demandions. Aussi tout le monde y aura accès même en gardant les pratiques actuelles. Le *greenwashing* est bien à l'œuvre puisque les certifications en bio et en Haute valeur environnementale (HVE de niveau 3) sont mises au même niveau ⁽⁵⁾.

Quant à la principale augmentation du second pilier de la Pac, elle concerne l'assurance récolte, si chère à la FNSEA, avec 36 mil-

lions d'euros en plus. On sait pourtant que c'est une fausse solution contre les effets du changement climatique alors que des mesures agro-environnementales (MAEC) existantes, ambitieusement dotées, seraient efficaces.

En démocratie, ne pas être d'accord avec les arbitrages d'un ministre vaut d'être traité de menteurs. Le ministre nous accuse d'être dans la « posture ». Lui a choisi l'imposture. Qui assumera en 2027 le énième plan de licenciement paysan qui découlera de ces arbitrages ?

Nous avons donc claqué la porte du CSO, comme les autres organisations de la plateforme Pour une autre Pac présentes. La France doit remettre dans les semaines qui viennent à la Commission européenne son plan national stratégique pour la prochaine Pac : notre détermination reste totale au nom du monde agricole et de celles et ceux qu'il nourrit, comme nous l'avons montré à nouveau le 27 mai en nous mobilisant pour une Pac plus équitable, sociale et pour l'emploi paysan (cf. p.24). ■

Source : communiqué de presse du 21/5

(1) Principalement avec sa Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

(2) Pas de revalorisation du paiement redistributif, bloqué à 10 % du premier pilier sur les 52 premiers hectares.

(3) Le principe de convergence vise à une répartition plus équitable du paiement de base au niveau national ou régional, au sein de chaque État membre.

(4) Unité de gros bétail : une vache laitière = 1 UGB.

(5) À lire ou relire notre dossier : HVE, l'illusion de la transition, CS n° 368, janvier 2021.

CSO

Le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (abrégé CSO, pour Conseil supérieur d'orientation) est une commission consultative placée auprès du ministre de l'Agriculture. Y siègent principalement les représentants des syndicats agricoles, de l'agro-industrie, de la distribution et d'ONG œuvrant dans ce champs de compétence.

Nous voulons une Pac pour des territoires vivants !

Initiée par la Confédération paysanne, cette tribune, publiée fin mai, est cosignée par des élu-es locaux de diverses orientations politiques et de toutes les régions françaises métropolitaines.

En tant qu'élu-es de collectivités locales (maires, intercommunalités, conseillers départementaux et régionaux), en tant que parlementaires, attentives et attentifs à nos circonscriptions et à nos administré-es, nous attachons beaucoup d'importance aux politiques publiques dédiées à l'agriculture et l'alimentation qui ont des effets directs sur l'aménagement de nos territoires, leurs paysages et leur tissu socio-économique.

Aujourd'hui, la Pac, la politique européenne pour l'agriculture et sa déclinaison française, le Plan stratégique national, sont en train de dessiner la vie de nos campagnes, l'alimentation de nos citoyennes et citoyens.

Ce que nous voulons pour cette politique agricole commune, c'est qu'elle permette enfin d'avoir des paysannes et des paysans nombreux, c'est un soutien aux emplois agricoles plutôt qu'aux surfaces (et les volumes de productions), à l'opposé des Pac des décennies passées qui ont toutes conduit à la disparition de nombreux paysans et à la spécialisation des territoires.

Ce que nous voulons via cette réforme de la Pac, ce sont des

campagnes vivantes, des territoires à même de relever les défis du XXI^e siècle, notamment alimentaire et climatique.

Les outils pour cette Pac plus sociale existent déjà. Mis en œuvre, ils auraient des effets bénéfiques sur l'économie et l'environnement de notre pays.

Monsieur le ministre de l'Agriculture, Monsieur le Président de la République, nous vous demandons d'entendre notre appel et de les appliquer.

Soutenir les petites fermes

Nous voulons une Pac qui soutienne les femmes et les hommes qui auront la capacité de mettre en œuvre la relocalisation, la souveraineté alimentaire et la transition agroécologique : soutenez les petites fermes, qui ont des retombées positives en termes d'emploi, d'accès à une alimentation de qualité et de proximité et de préservation des ressources naturelles sur nos territoires.

Nous voulons une Pac qui redistribue les fonds publics et mette un frein à l'agrandissement qui vide les territoires et appauvrit les paysannes et paysans ainsi que nos paysages : plafonnez les aides pour mieux redistribuer et renforcez la valorisation des premiers hectares !

Nous voulons une Pac qui favorise l'emploi, crée de la valeur ajoutée et du revenu paysan car c'est une opportunité économique et sociale majeure pour nos territoires.

Poursuivre une politique agricole commune déconnectée du revenu et de l'emploi paysans, accélératrice de l'agrandissement, aggraverait l'hémorragie des territoires ruraux et fragiliserait l'autonomie alimentaire et la santé de l'ensemble de la population. La situation sanitaire actuelle nous démontre d'autant plus l'urgence de prendre une autre direction.

Une Pac sociale est la garantie de territoires ruraux plus attractifs, de reconnexion plus forte entre agriculture et alimentation par une réponse plus adaptée aux besoins alimentaires locaux et plus vertueuse pour l'emploi dans les industries agroalimentaires, les services publics, les entreprises et les commerces de proximité.

Monsieur le ministre de l'Agriculture, Monsieur le Président de la République, pour l'avenir, faites de la Pac une politique sociale et économique ambitieuse qui permette à de nombreux paysans et paysannes de s'installer et de s'ancrer sur nos territoires. Faites qu'ils et elles soient reconnues pour les services rendus à l'ensemble des citoyennes et citoyens Il en va de la légitimité démocratique de la Pac et de sa réponse aux enjeux d'intérêt général cruciaux pour nos territoires. ■

Signataires

À la veille du bouclage de ce numéro, cette tribune a recueilli les signatures d'un millier élus locaux, dont plus de 350 maires de tous les territoires métropolitains (de grandes communes comme Grenoble, en Isère, à de plus petites comme Preybel-Christ, dans le Finistère, Campel, dans l'Indre, ou Saint-Genès-la-Tourette et ses 175 habitant-es, dans le Puy-de-Dôme). L'ont également signée une centaine de conseillères et conseillers régionaux ou départementaux (dont la présidente du conseil départemental de l'Aude et le président du conseil départemental de Loire-Atlantique), des députés et des sénatrices...



Une PAC pour des paysannes et paysans nombreux

PROTÉGER · INSTALLER · SOCIALISER



Le 28 avril, la population colombienne a manifesté son refus de la réforme fiscale proposée par le président, Ivan Duque. Cette réforme, qui épargnait les plus riches et visait à faire payer la crise économique aux plus modestes, s'est heurtée dans tout le pays à une vague de protestation telle que le projet a été retiré et que le ministre des finances a démissionné. Mais le gouvernement colombien a décidé de répondre à ce large mouvement social par la répression et la terreur policière. Selon les ONG locales et les représentants de l'ONU, on comptait déjà au 5 mai 37 homicides commis par la police, 222 blessés sévères, victimes de violences policières, et plus de 830 arrestations. Les protestations ont afflué du monde entier mais le climat dans le pays est resté délétère tout au long du mois de mai. En 2020, l'ONG Indepaz avait signalé l'assassinat de 310 dirigeants sociaux, indigènes, afro-colombiens, paysans, membres de la communauté LGBT et de 64 signataires de l'accord de paix en 2016.

À lire sur [Bastamag](http://Bastamag:urlz.fr/fCxA) : urlz.fr/fCxA

Référendum en Suisse

Le 13 juin, les électrices et électeurs suisses pourront se prononcer sur cinq lois et référendums, dont une initiative visant à interdire l'ensemble des produits phytosanitaires, tous usages confondus, dans le pays à l'horizon 2030. L'initiative a été lancée par un groupe de citoyen-nes de Suisse romande comprenant « des viticulteurs, des médecins et des scientifiques ». Les sondages donnaient en mai l'initiative gagnante d'une courte majorité mais la tendance s'annonçait moins favorable avec le temps. « *Le soutien diminue, et je crains que l'initiative n'aboutisse pas. Comme souvent, en Suisse, ce sera au moins l'occasion de poser le débat* », prévoyait David Hermann, porte-parole d'une association rassemblant la plupart des producteurs et transformateurs bio du pays. À voir.

Le député André Chassaingne (PC) a déposé, le 29 avril, une proposition de loi (PPL) pour revaloriser la pension minimale de retraite des conjoints collaborateurs et aides familiaux. Le texte sera examiné en séance plénière le 17 juin. Il propose trois leviers d'action : « réviser les conditions d'attribution de la pension majorée de référence » ; élargir « l'accès du complément différentiel de points de retraite complémentaire obligatoire aux conjoints collaborateurs et aides familiaux » ; limiter la durée du statut de conjoint collaborateur à 5 ans, dès le 1^{er} janvier 2022, « sans (toutefois) remettre en cause les situations déjà acquises ». C'est la troisième PPL sur le sujet déposée ces dernières semaines au Parlement. La Conf' invite les députés André Chassaingne, Jacqueline Dubois et la sénatrice Nadia Sollogoub à « coordonner leurs initiatives » (cf. CS n° 372).

Laisse pas béton

Dix-huit mois après l'abandon du projet de mégacomplexe EuropaCity, le premier ministre Jean Castex a annoncé, le 7 mai, la bétonisation d'une centaine d'hectares des terres fertiles de Gonesse, au nord de Paris. La Semmaris, société gestionnaire du Marché de Rungis, souhaite implanter une extension de Rungis sur des terrains le long de la route de Roissy, bien desservis par le réseau routier. Évidemment, le projet est annoncé comme « vert » ou quasi, même s'il est très loin de la cohérence du projet Carma porté par les citoyennes. Le combat pour sauver les terres agricoles de Gonesse continue donc – ouiauxterresdegonesse.fr

Des chiffres

1 023 : c'était le nombre d'unités de méthanisation en France, fin 2020. Les régions Hauts-de-France et Grand Est cumulent 30 % de la production nationale de « biométhane ». En moins de 10 ans, la capacité de production a été multipliée par 43 !

Actualité

Viticulture Fusions sans fin dans le vin

Toujours plus gros : la fusion des groupes « coopératifs » InVivo et Vinadeis (voir encadré) est présentée comme une nouvelle propulsion sur la scène internationale pour affronter le commerce mondial du vin.

Il ne faut pas se tromper : cette nouvelle structure regroupant Vinadeis, le secteur viticole d'InVivo et toutes leurs composantes et marques, n'a comme option réelle que de tirer les prix des vins vers le bas pour concurrencer les grands opérateurs étrangers. Et à ce jeu d'hypocrisie, les vigneronnes et vigneronnes continueront d'être perdants. Car comment produire moins cher face à des vignobles industriels qui n'ont pas les mêmes normes et coûts de production ?

Déjà, l'Uccoar, l'une des deux entités mères de Vinadeis, implante des vignobles dans le Lauragais, entre Toulouse et Carcassonne, pour produire à bas prix et hauts rendements des vins rosés avec irrigation, engrais de synthèse, pesticides, taille mécanique et désherbage total. Des implantations dans des terres fertiles qui vont remplacer la culture du blé et mettre à mal notre sécurité alimentaire.

Est-ce cela les défis de l'innovation, de l'environnement et du marketing que compte relever cette fusion, selon les termes de Joël Castany, président de Vinadeis ?

Comment croire à cette imposture quand des opérateurs privés vendent déjà à 1,50 euro la bouteille en Chine⁽¹⁾ ? Va-t-on aller plus bas ? La défiance, avec cette fusion, c'est qu'elle va consacrer le vin comme produit industriel bas de gamme, sans aucune référence culturelle. Or c'est bien cela aussi l'erreur, et même la faute. Nos vignobles languedociens, voire français, ne pourront garantir une différence, un revenu, que si leurs vins sont élevés à la hauteur d'œuvres d'art. Comment les faire aimer s'ils ne s'apparentent pas, avec toutes les émotions qu'ils contiennent, à un tableau de Renoir ou une musique de Debussy ? Et de donner ainsi un sens au labeur vigneron.

Dans cette fusion, les vigneronnes et les vigneronnes tombent au plus bas de leur espérance de survie professionnelle et de reconnaissance sociétale.

Une structure labyrinthique et incompréhensible

Cette fusion engendre une structure labyrinthique, incompréhensible par le vigneron ou la vigneronne de base qui devra se contenter de se taire. C'est une aliénation du principe coopératif, de la démocratie coopérative.

Adieu aux références des appellations, bonjour à la publicité des marques ! Quand on manipule des

quantités industrielles de produits emmagasinés, « travaillés » et vendus loin, très loin des lieux de production, le doute est permis de leur authenticité d'origine.

Cette fusion continuera de banaliser le vin comme les autres boissons industrielles. Nos terroirs ne seront plus que des espaces de production anonymes, sous perfusion d'engrais et de traitements phytosanitaires volumineux. Déjà, en 2017, le secteur de Lézignan-Corbières, dans l'Aude, était la deuxième région française ayant acheté le plus de phytos : 181 tonnes⁽²⁾ !

En 2009, le président du syndicat des vins du Pays d'Oc écrivait son ambition : « Pour que les vignes produisent beaucoup, il leur faut un sol fertile, irrigué et fertilisé, ainsi qu'une multiplication de traitements phytosanitaires. »⁽³⁾ Bientôt, dans le Narbonnais d'abord, on va tester l'irrigation des vignes avec de l'eau des stations d'épuration !

Lamont et l'aval de la viticulture ont perdu la raison, leur âme et les vigneronnes leurs espoirs, propulsés au beau milieu de nulle part.

À quand des vignes sur la Lune et des cavistes sur Mars ? ■

Robert Curbières, vigneron retraité dans l'Aude

(1) L'Indépendant, 06/12/2017.

(2) Médiapart, 4/7/2019.

(3) Bulletin du syndicat du Pays d'Oc de février 2009.



En 2018, l'export représentait un tiers de l'activité commerciale globale de Vinadeis, ancien groupe Val d'Orbieu-Uccoar, premier producteur de vin du Languedoc.

Géants

Union nationale de coopératives agricoles, l'entité qui s'appelle InVivo depuis 2001 n'a cessé de grossir depuis sa première fusion, en 1945. Neuf groupes coopératifs adhèrent à son pôle vin, aujourd'hui dénommé Cordier by InVivo. Situés dans différents terroirs (Bordeaux, Rhône, Sud-Ouest, Languedoc, Beaujolais), ces neuf groupes rassemblent 3 600 vigneronnes et 25 000 hectares de vignes. En 2021, c'est Cordier by InVivo qui fusionne avec Vinadeis et ses 1 500 viticultrices et viticulteurs.



Vers la fin de la réglementation des OGM ?

Répondant aux demandes des industriels des semences, la Commission européenne veut supprimer la réglementation OGM pour les plantes génétiquement modifiées par des techniques de mutagenèse dirigée et de cisgénèse. Or les risques sanitaires et environnementaux de ces « nouveaux » OGM sont identiques ou pires que ceux des OGM transgéniques.

Fin 2019, le Conseil européen a demandé à la Commission de « soumettre, le 30 avril 2021 au plus tard, une étude à la lumière de l'arrêt de la Cour de justice dans l'affaire C-528/16 concernant le statut des nouvelles techniques génomiques dans le droit de l'Union ». Le 29 avril, le Conseil a reçu un « document de travail des services de la Commission », avec une lettre lui annonçant l'intention de la Commission de supprimer la réglementation OGM pour les plantes génétiquement modifiées par des techniques de mutagenèse dirigée et de cisgénèse, et de reporter à plus tard de nouvelles propositions concernant les autres OGM.

La Commission relaie ainsi fidèlement les demandes du lobby industriel de sacrifier la santé et l'environnement sur l'autel du « progrès génétique », de remplacer le principe de précaution par le principe d'innovations susceptibles de rémunérer ses brevets, de supprimer le droit à l'information et de choisir « avec ou sans OGM ». *In fine*, on aboutit à abandonner le contrôle de toutes les semences, et par là du droit à l'alimentation, à une poignée de sociétés transnationales détenant la majorité des brevets sur les informations génétiques des plantes.

Un tel renversement des fondements du droit européen suscite des hésitations : le

document de travail n'a pas été validé par l'ensemble des commissaires européens et n'est pas non plus l'étude demandée basée sur des faits, la science, le droit de l'Union et l'arrêt de sa Cour de justice. Il se contente d'une compilation d'opinions « basée sur une large consultation ciblée ». Tellement large qu'elle est restée confidentielle, sans ouverture au public. Les cibles ont été soigneusement choisies, très majoritairement parmi les acteurs qui réclament depuis de nombreuses années la suppression de la réglementation OGM⁽¹⁾. La synthèse de leurs réponses va tout naturellement dans le sens de leurs souhaits.

Pseudo-étude

Contrairement à ce qu'affirme cette pseudo-étude, les risques sanitaires et environnementaux de ces « nouveaux » OGM sont identiques ou pires que ceux des OGM transgéniques. Leur évaluation, puis leur étiquetage et leur suivi lorsqu'ils sont autorisés, restent indispensables. La majorité des brevets déjà revendiqués concernent des plantes rendues tolérantes aux herbicides : la promesse de diminution des pesticides attendra.

Le principal moteur de cette « réforme » est le modèle économique du brevet. L'obligation par la réglementation OGM de rendre publique l'information sur les pro-

cédés de distinction des OGM est la dernière barrière à l'extension de la portée des brevets aux semences paysannes et traditionnelles natives⁽²⁾. Si cette barrière saute, nos semences paysannes passeront toutes sous le contrôle des trois ou quatre majors de l'industrie semencière. D'autant plus facilement si l'autre document de travail, publié le même jour par la Commission sur la réglementation des semences, aboutit. Il prévoit en effet un enregistrement obligatoire de toutes les semences commercialisées – et éventuellement échangées entre agriculteurs – sur la base de marqueurs génétiques. Les multinationales semencières n'auront même plus besoin de collecter les semences paysannes pour les breveter : il leur suffira de relever leurs séquences génétiques dans les registres et de les rentrer dans les algorithmes de leurs ordinateurs...

Le chemin direct « du labo à la table » remplacera-t-il la stratégie annoncée « de la ferme à la table » ? Seules nos mobilisations pourront l'empêcher. ■

Guy Kastler, commission OGM de la Confédération paysanne

(1) infogm.org/7191-nouveaux-ogm-commission-europeenne-sous-influence

(2) Voir l'article Les informations séquentielles numériques pour breveter la nature, p. 14-15 de ce numéro.

Les régionales et l'enracinement de la démocratie alimentaire

Initiée et animée par l'association des Ami·e·s de la Confédération paysanne, la campagne « Décidons de notre alimentation ! » se poursuit, avec la publication d'un nouveau document en vue des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin.

L'échelle d'action, les compétences, la responsabilité et la légitimité démocratique des collectivités territoriales leur confèrent une position privilégiée pour construire des projets visant la souveraineté alimentaire. Même si les communes et les intercommunalités ont une place essentielle pour les concevoir et en fédérer les acteurs locaux, les départements et les régions, avec leurs outils et compétences spécifiques⁽¹⁾, peuvent être des soutiens financiers importants, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour les investissements. De multiples possibilités existent, en fonction des politiques portées par les conseils départementaux et régionaux.

Les Ami·e·s de la Conf', comme d'autres organisations telles que la plateforme Pour

une autre Pac, Abiosol, Terre de Liens – pour ne citer qu'elles – sont mobilisés sur ces thématiques, parfois complexes, depuis des mois. Les réseaux proposent des outils de sensibilisation aux citoyen·nes et candidat·es, des formations, des outils de décryptage et de compréhension, que nous avons tout intérêt à nous approprier afin de mieux nous mobiliser ensemble.

Pour autant, construire un projet de résilience alimentaire implique de se doter d'instances de gouvernance s'inscrivant dans la durée, au-delà du calendrier électoral. La démocratie alimentaire a besoin de son terrain, d'un dispositif propre de gouvernance alimentaire territoriale, de son enracinement local en tant que vecteur de la participation citoyenne.

Comme le souligne aussi le juriste François Collart Dutilleul : « Avec la démocratie alimentaire, on doit s'émanciper le plus possible d'une démocratie représentative ordinaire ; on ne doit pas se contenter de l'aide alimentaire pour mettre en œuvre le droit de l'Homme à l'alimentation ; on doit développer l'éducation et l'information sur l'alimentation pour que des mangeurs consommateurs puissent devenir des mangeurs citoyens. »⁽²⁾

Les prototypes de ces assemblées démocratiques locales sont les Conseils locaux d'alimentation des pays anglo-saxons, d'où vient la notion de démocratie alimentaire, et qui reposent sur 4 piliers⁽³⁾ :

1. Pouvoir s'informer, comprendre les enjeux agri-alimentaires de son territoire ;
2. Pouvoir manger bon, bio, local et de saison ;
3. Pouvoir co-décider, participer à la construction des

solutions pour un meilleur accès de toutes et tous à l'alimentation durable ;

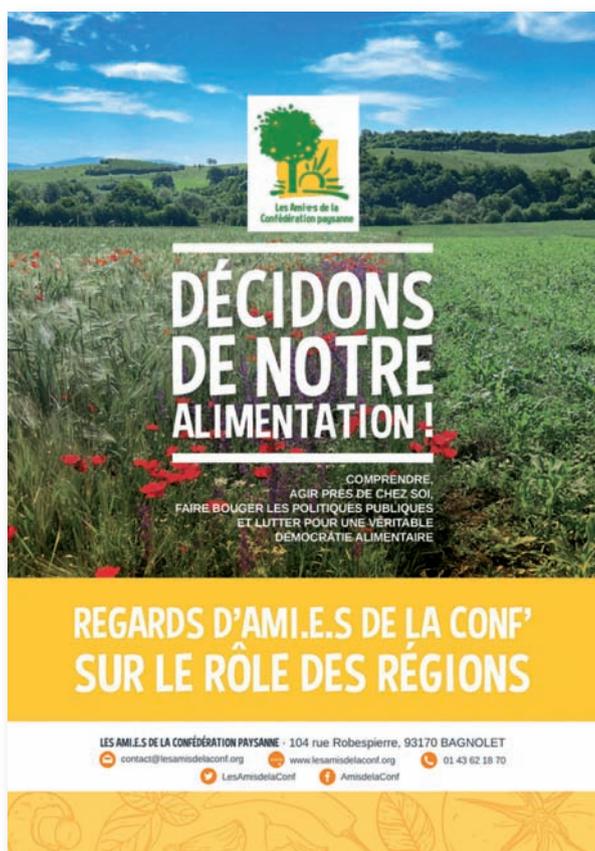
4. Pouvoir évaluer l'utilité sociale réelle des choix faits.

Avec les élections régionales qui approchent, avec la toute dernière ligne droite des négociations du plan stratégique national (PSN) pour la prochaine Pac (2023-2027), de nombreuses cartes sont à jouer pour infléchir les politiques agricoles et alimentaires dans le sens de l'équité et de la soutenabilité.

C'est dans ce sens que les Ami·e·s de la Confédération paysanne ont publié en mai un nouveau document – *Regards d'Ami·e·s de la Conf' sur le rôle des régions* – qui met en lumière quelques problématiques sur lesquelles les politiques régionales ont un impact et peuvent apporter des réponses ou, au contraire, renforcer des dysfonctionnements.

Certaines collectivités ont pris conscience que renforcer la souveraineté alimentaire des territoires permettrait de renforcer l'autonomie de nos systèmes agricoles et alimentaires, de favoriser l'accès à une alimentation choisie, de gagner en cohésion sociale et en débat démocratique. Résilience et démocratie alimentaires pourraient être la voie pour de futures politiques régionales de transition agricole : à nous désormais de décider des politiques à soutenir et à mettre en œuvre, et de décider de notre alimentation ! ■

Les Ami·e·s de la Confédération paysanne



Les Ami·e·s

N'exerçant pas ce métier, nous sommes aux côtés des paysan·nes qui veulent changer les choses, pour les soutenir dans leurs combats pour une agriculture paysanne, respectueuse de la nature et des humains. Mais aussi pour nous exprimer en tant que citoyen·nes sur notre alimentation. C'est pourquoi nous nous appelons Les Ami·e·s de la Confédération paysanne.

Regards d'Ami·e·s de la Conf' sur le rôle des régions – Le document est à lire et à télécharger sur le site : lesamisdelaconf.org

Des exemplaires en papier sont également disponibles : ne pas hésiter à contacter l'association si vous souhaitez en avoir quelques-uns pour d'éventuelles mobilisations ou événements dans votre région : 01 43 62 18 70 – contact@lesamisdelaconf.org – 104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet

Lutter contre Amazon et son monde

En janvier 2019, la mairie de Fournès, dans le Gard, annonce une belle opération : la société Argan va construire sur la commune une plateforme logistique et créer 600 emplois. Bien sûr, il faudra artificialiser 14 hectares de terre pour la construction d'un entrepôt géant de 38 900 m² et de 18 mètres de haut, et prévoir un flot de camions. Mais ça en vaut la peine, non ?

Rapidement, des riveraines et riverains amoureux de la nature et du patrimoine (on est proche du Pont du Gard) s'organisent au sein de l'association Adere⁽¹⁾. Ils découvrent vite que derrière Argan, « développeur d'entrepôts », se cache Amazon.

Mobiliser contre Amazon : chose facile tant cette entreprise représente à son paroxysme le modèle économique dont nous ne voulons plus !

Une entreprise supranationale qui optimise ses profits en échappant à l'impôt, qui robotise ses salariées avant de robotiser complètement ses entrepôts, qui exerce une concurrence déloyale face aux petits commerces et vide les villes et villages de leur vie : un emploi créé par Amazon pour deux à trois emplois perdus dans le commerce de proximité.

Une entreprise mue par une volonté hégémonique et libertarienne (pire que néolibérale), qui grignote le territoire avec déjà six entrepôts géants et une vingtaine de sites intermédiaires en France. Et ça pourrait doubler rapidement.

Du côté de la Confédération paysanne, on a commencé par s'opposer à ce projet dans les diverses commissions où l'on nous a demandé notre avis.

Au printemps 2020, Attac (cf. p. 3) rejoint l'Adere dans la bataille et une première manif est montée. À la même époque, le premier confinement et le débat sur « le monde d'après » lancent une dynamique de convergence des luttes et renforcent les liens entre les différentes organisations du Gard. C'est sur cette base solide qu'une grosse manif est planifiée pour le Black Friday, en novembre 2020. Le jour est hautement symbolique, jour de

débauche consumériste⁽²⁾. Manque de pot, le deuxième confinement force à déplacer l'action : ce sera finalement pour le 30 janvier 2021.

Comme action, nous avons planté des arbres, formé une chaîne humaine sur les contours prévus de l'entrepôt et écrit « Amazon : Non ! ». Et pour finir joyeusement, des prises de paroles entrecoupées de chansons d'HK.

Cette mobilisation a permis une première avancée. Le quotidien régional rapportait, quelques jours avant, qu'un juge allait être désigné pour instruire la plainte pour prise illégale d'intérêt

contre des élus de Fournès qui ont vendu des terres pour ce projet. Plainte déposée plus d'un an auparavant : lenteur administrative, hasard ou coïncidence ?

Au-delà du Gard, des rassemblements ont eu lieu le même jour dans toute la France : à Carquefou près de Nantes, Ensisheim dans le Haut-Rhin, Augny en Moselle, Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales...

Souvent la Confédération paysanne est de la partie pour alerter sur le fait que le

géant de la vente en ligne est en train de tisser tranquillement sa toile, avec les encouragements de nos dirigeants et de nos commandes en ligne (« c'est si pratique ! »).

On ne s'arrêtera pas là, bien sûr. Le collectif gardois organise déjà sa prochaine manifestation pour aller arroser nos arbres !

Paul Ferté,

porte-parole de la Confédération paysanne du Gard



(1) Comme Association pour le développement de l'emploi dans le respect de l'environnement

(2) Aux États-Unis et au Canada, le Black Friday (« vendredi noir », parfois traduit par « vendredi fou »), est un événement commercial d'une journée qui se déroule le vendredi suivant la fête de Thanksgiving. Importé en Europe, il se déroule durant la même période, soit fin novembre.

La toute-puissance en objectif

Le géant du commerce par Internet (ou e-commerce) vise le monopole de la distribution des produits de consommation.

Depuis son canapé, tranquille, confiné ou pas, on a accès à un large choix de produits à des prix défiant toute concurrence. C'est le principe de la fameuse « place de marché » ou *market place* d'Amazon. Des livres aux téléphones en passant par les chaussures, tout peut être commandé par ordinateur et vous être livré dans un temps record. L'objectif est de remplacer les traditionnels circuits de distribution et de devenir une sorte de guichet unique entre les consommateurs et une multitude de fournisseurs. Un monde nouveau ou la logistique du e-commerce remplace les grossistes et commerçants.

La clientèle est rendue captive par la formule *Amazon Prime* qui donne accès à la livraison gratuite en un jour. Pour cela, il faut payer un abonnement de 49 euros par an. Plus on passe par Amazon, plus on rentabilise l'investissement : les client-es « Prime » ont donc tendance à augmenter leurs achats sur la plateforme. Pendant ce temps, les

algorithmes emmagasinent de plus en plus de données sur leurs habitudes d'achats et deviennent capables de proposer ce dont chacun-e a envie.

À l'autre bout de la chaîne, Amazon capte 24,8 % du chiffre d'affaires des vendeurs de la *market place*, c'est-à-dire les entreprises qui veulent vendre leurs produits via Amazon. Sous contrat, elles paient pour pouvoir mettre leurs produits en vente et paient aussi pour le stockage et la livraison. Aux USA – où Amazon est en position de monopole – les vendeurs doivent maintenant intégrer le coût de la livraison en 24 heures à leur prix de vente et ont l'interdiction de vendre leurs produits moins cher ailleurs. Pour aider les vendeurs à assurer des prix bas, le géant du e-commerce ferme les yeux sur les TVA non versées et les contrefaçons. Pour les récalcitrants, le jeu du référencement des produits peut rapidement rendre les marchandises invisibles, donc invendables...

Ne manque plus qu'à organiser une logistique efficace. Construction d'entrepôts, fret aérien : la firme ne recule devant rien pour assurer les livraisons express. Pour financer les investissements, le tour de force du milliardaire Jeff Bezos – à la tête du groupe – a été de convaincre les actionnaires de se passer de dividendes ! Depuis la création de la firme, en 1994 à Seattle, l'argent est systématiquement réinvesti. Maintenant que sa place de leader commence à se conforter aux USA, la première valeur boursière mondiale commence tout juste à rémunérer ses actionnaires. Rassurez-vous, le cours de l'action grimpe toujours : ils n'ont jamais perdu d'argent. ■

Marie Gazeau

NB : Marie Gazeau est paysanne dans les Deux-Sèvres et journaliste. À la rédaction de nos dossiers, elle remplace Sophie Chapelle durant son congé maternité, l'occasion de souhaiter la bienvenue à Solani, née le 21 avril.



Le 30 janvier, plus de 1000 personnes ont participé à la manifestation sur le site où pourrait s'implanter un entrepôt géant d'Amazon à Fournès (Gard) (cf. p. 1). Amazon France en chiffres : 25 sites logistiques dont 6 centres de distribution, 35 centres supplémentaires d'ici cinq ans et des centaines d'*Amazon Lockers*, blocs de casiers jaunes dans lesquels les clients peuvent récupérer leurs colis dans des centres commerciaux.

Humeur « Amazombification » de la consommation

Deux fromages crémeux aujourd'hui, un frais demain et un demi-sec le jour d'après... Pendant le premier confinement, avec la désertion voire la suppression des marchés, nous étions nombreuses et nombreux à nous inquiéter de ne pas vendre nos produits. Nous nous perdions dans des livraisons au gré des désirs imminents des client-es. Pas de prévision, pas de stock, nous étions devenus des *click and collect*.

Et si 25 ans d'Amazon nous avaient habitués à avoir en permanence tout et tout de suite ? Le monstre, avec ses services foisonnants livrés en 24 heures, a su enrouler ses tentacules autour des loisirs et habitudes de consommation, devenant souvent indispensable et rendant les consommatrices et consommateurs de plus en plus impatientes.

À partir du moment où vous avez décidé d'acheter quelque chose, chaque minute qui passe jusqu'à la livraison du produit est une minute de contrainte. Ainsi, les requêtes sur « livraison rapide » ont augmenté de 30 % ces deux dernières années. Producteurs et productrices, comment allons-nous nous retrouver face au sourire jaune d'*Amazon Fresh* ? Espérons que cette évolution de la consommation immédiate ne soit pas irréversible et que l'on puisse encore convaincre de revenir à moins de rapidité pour moins de dégâts collatéraux.

Céline Berthier, paysanne en Ardèche

Une diversification sans limite

Au départ, Amazon a principalement fait commerce de livres. Puis la firme s'est vite imposée dans la vente d'équipements électroniques, du textile et toutes sortes de marchandises. Ces prochaines cibles sont la pharmacie et l'alimentation. Si elle est la plus visible, cette « place de marché » ne représente qu'une petite partie de son activité. Amazon dégage ses bénéfices grâce à l'hébergement numérique pour les entreprises et particuliers. Amazon, c'est aussi des vidéos ou musiques à la demande, une banque, des assurances, des assistants vocaux, des logiciels de reconnaissance faciale et des projets de tourisme spatial...

La fraude fiscale au cœur du système

Pour assurer des prix bas, Amazon se faufile dans les failles des législations fiscales et sociales de chaque État. Interview de Raphaël Pradeau, porte-parole d'Attac-France⁽¹⁾, dont la Confédération paysanne est un des membres fondateurs.

Quels sont les mécanismes d'évasion fiscale d'Amazon ?

Les grandes multinationales débordent d'imagination pour faire apparaître leurs bénéficiaires ailleurs. Amazon a réussi à échapper à l'impôt sur les sociétés en dissimulant 57 % du chiffre d'affaires réalisé en France. La firme possède une filiale au Luxembourg. Cette dernière détient les droits des logiciels et des pages Internet. Elle vend le droit d'utiliser la marque Amazon à chaque filiale européenne. Le prix fixé n'a rien à voir avec un prix de marché : c'est un revenu de transfert, un montant décidé entre filiales d'un même groupe. Cela permet à la filiale du Luxembourg de récupérer ainsi les revenus produits dans les autres pays de l'Union et de les soustraire à l'impôt. En 2017, Amazon a été condamné à rembourser 250 millions d'euros d'avantages fiscaux, les accords entre la firme et le Luxembourg ayant été jugés illégaux par la Commission européenne. Mais le problème est loin d'être réglé, d'autant que la Cour de justice européenne a annulé cette décision, le 12 mai.

Qu'en est-il de la fraude à la TVA ?

Elle concerne 98 % du e-commerce. Amazon et consorts ne sont que des intermédiaires. Les vendeurs qui mettent en marché sur Amazon sont mal identifiés par l'État français et ne paient pas de TVA. On

estime le manque à gagner à un milliard pour Amazon et à plus de quatre milliards d'euros pour l'ensemble du e-commerce. Ce système est au cœur du modèle car il permet de proposer des produits 20 % moins cher, et ainsi de gagner des parts de marché. C'est de la concurrence déloyale.



Pour Raphaël Pradeau, porte-parole d'Attac-France : « Emmanuel Macron encourage clairement le développement d'Amazon France. » Attac est à l'initiative de la campagne « Stoppons Amazon avant qu'il ne soit trop tard » : stop-amazon.fr

Comment l'État réagit-il ?

La mise en place d'une taxe « GAFA » depuis 2019 semblait être une bonne idée mais son montant s'avère au final symbolique⁽²⁾. De toute façon, la firme l'a reporté sur les vendeurs de sa plateforme en augmentant les frais facturés.

Par ailleurs, en 2017, le groupe a bénéficié de 5,6 millions d'euros au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'em-

ploi (CICE). À comparer aux 8,2 millions d'euros d'impôts payés cette année-là par la multinationale. Le CICE a été mis en place pour accroître la compétitivité et créer des emplois : Amazon avait-il besoin de l'aide de l'État pour accroître sa compétitivité ? Quel intérêt de soutenir une entreprise qui écrase le commerce français ? Emmanuel Macron encourage clairement le développement d'Amazon France. Il a exclu les entrepôts de e-commerce du moratoire interdisant l'implantation de zones commerciales de plus de 10 000 m² sur un sol non artificialisé, prévu par la loi Climat.

Quelles sont les revendications d'Attac en matière de fiscalité ?

La limite entre l'optimisation et la fraude fiscale est ténue. Tout cela manque de transparence. Nous demandons que toutes les multinationales paient leur juste part d'impôt. Il faudrait

pour cela regarder ces entreprises comme un tout et déterminer quelle part d'activité elles réalisent pays par pays, pour appliquer les impôts en vigueur.

Nous exigeons aussi le remboursement des TVA non versées par les vendeurs et une législation plus contraignante pour que les vendeurs soient obligés d'établir un certificat de vente auprès d'Amazon et puissent être identifiés par les États.

Mais l'urgence est d'obtenir un moratoire pour donner un coup d'arrêt à la construction des entrepôts et prendre le temps de la réflexion pour mener des études d'impacts sur le développement du e-commerce. C'est pourquoi Attac s'implique dans les luttes locales un peu partout en France. ■

Propos recueillis par Marie Gazeau

(1) Association pour la taxation des transactions financières et l'action citoyenne – france.attac.org

(2) Taxe sur les services numériques : à hauteur de 3 % des recettes tirées des prestations de ciblage publicitaire qui s'appuient sur les données collectées auprès des internautes, notamment via les moteurs de recherche et les réseaux sociaux, et des prestations de mise en relation entre internautes, en particulier les places de marché. Elle concerne 26 entreprises actives en France, principalement Google, Apple, Facebook et Amazon (les GAFA).

Les élus locaux cèdent au chantage à l'emploi

Si le géant du e-commerce a ses entrées au gouvernement, il sait aussi s'y prendre avec nos élus locaux.

Pour livrer au plus vite, il faut disposer d'entrepôts au plus près des clients. Rien de tel que la mise en place d'une petite compétition entre territoires pour trouver les meilleures aubaines. Amazon vise souvent des terrains à proximité des aéroports ou grands échangeurs routiers. Il privilégie ensuite les territoires qui souffrent d'une récente déprise industrielle et promet la création d'emplois. Il n'en faut pas plus aux élus locaux pour dérouler le tapis rouge : construction de routes, dégrèvement fiscal et discrétion assurée.

S'ils cherchent à séduire les élus, les géants du e-commerce avancent souvent masqués aux yeux du grand public. C'est un promoteur (PRD, Argan, Goodman, ou autre) qui fait l'intermédiaire entre les municipalités et l'entreprise logistique et fait même signer des accords de confidentialité aux élus. La firme américaine peut ainsi avancer et ses détracteurs ne seront au courant du projet que lorsqu'il sera à un stade bien avancé. Les mairies peuvent faire barrage à certains projets mais il suffit alors de déplacer de quelques kilomètres l'entrepôt prévu pour qu'Amazon puisse quand même desservir le bassin commercial ciblé.

Un bilan carbone repeint en vert

La livraison rapide de marchandises à l'unité est énergivore. Mais Amazon ne lésine pas sur sa communication en faveur de l'environnement, quitte à afficher des chiffres tronqués.

Face à la pression des syndicats aux États-Unis, Amazon a fini par afficher un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y arriver, la firme promet de se doter de 100 000 utilitaires électriques d'ici 2030. Mais cela représente à peine 10 % des camionnettes qu'elle utilise chaque jour dans le monde.

Ce n'est pas la seule incohérence relevée par les Amis de la Terre, Attac et la fédération de syndicats Solidaires dans leur rapport de 2019, *Immersion dans le modèle Amazon*. Le bilan carbone présenté par le géant du e-commerce pour sa « place de marché » prend en compte les livraisons de la plateforme logistique au client final. Mais

le transport des marchandises depuis les pays producteurs, principalement en Asie, vers les ports et aéroports américains ou européens, ainsi que l'acheminement jusqu'aux entrepôts, semblent avoir été oubliés. C'est dommage quand on sait que le transport par avion émet six à sept fois plus de gaz à effet de serre (GES) que le transport par camion.

Et pour assurer les livraisons en 24 heures, la voie des airs s'impose. En 2019, Amazon a transporté 29 % de produits en plus par avion qu'en 2018. Elle vient d'ouvrir une plateforme de correspondance aérienne à Leipzig (Allemagne). Profitant de la chute du prix des avions liée à la crise du Covid, *Amazon Prime Air* vient d'acheter 11 Boeing qui vien-

nent s'ajouter aux 70 que la compagnie détenait en leasing. En tout, plus de 80 Boeing, quand Air France en compte 300. Ce n'est pas un hasard si le projet de méga-entrepôt à Lyon est à deux pas de l'aéroport. Mais Jeff Bezos a promis de réduire les transports par avion quand il y aura assez de dépôts pour mailler le territoire : en attendant, il a prévu de planter des arbres pour la compensation carbone... Il est aussi prévu d'approvisionner et refroidir les data center avec de l'énergie 100 % renouvelable : les vendeurs de panneaux solaires vont pouvoir faire choux gras.

En 2018, *Amazon Web Services* a émis 55,8 millions de tonnes de GES, soit l'équivalent des émissions du Portugal. ■

Surconsommation et gaspillage

La guerre des prix bas fait augmenter la consommation de produits issus d'industries polluantes et la gestion des entrepôts engendre une bonne part de gaspillage.

La politique de prix bas imposée par le commerce en ligne pousse à la consommation. D'après Alma Dufour, chargée de la campagne « surconsommation » pour les Amis de la Terre-France : « En 10 ans, le secteur textile a perdu 17 % de son chiffre d'affaires, alors que la pro-

duction de vêtements a doublé ». Elle constate qu'il existe une corrélation structurelle entre la baisse des prix et l'augmentation de la production. « Plus les prix sont bas, plus on est en capacité d'acheter, plus la production augmente. Et au sein des entreprises, pour produire à bas coûts, on va

chercher des économies d'échelles en produisant des modèles basiques en masse ». Dans son rapport d'activité de 2019, Eco TLC⁽¹⁾ estimait que 42 vêtements et 15 produits électriques et électroniques ont été commercialisés par habitant-e en 2018 en France. Pour limiter le réchauffement à 1,5 °C d'ici 2030, il faut diviser par 10 la mise en marché des textiles et par 3 les produits électroniques.

Autre travers du système : les commandes passées au compte-gouttes par les particuliers ne permettent pas d'optimiser la logistique, les camions ne partent pas toujours pleins des entrepôts, chaque commande compte en moyenne deux articles qui sont suremballés pour supporter le transport. Mais le gaspillage ne s'arrête pas à la première livraison : environ un quart des produits doit être livré une seconde fois avant de trouver preneur. La gestion des inventus et les retours clients ont généré la destruction de 3 millions de produits neufs en 2018 par Amazon France⁽²⁾. Pour finir, Amazon ne respecte pas non plus les obligations de reprise de déchets électroniques et électriques auxquels sont soumis les autres commerçants. ■



Les terres agricoles : un bon argument de lutte. Un entrepôt de e-commerce artificialiserait en moyenne trois fois plus d'espace qu'une zone commerciale. Certains projets comme à Reims ou Champigny-sur-Marne ont été abandonnés, notamment parce qu'ils étaient prévus sur des terres agricoles. Amazon semble avoir pris en compte cette spécificité et teste l'acceptabilité de projets sur des friches industrielles comme les anciens sites de Ford, près de Bordeaux, ou de PSA, à Rennes.

(1) TLC : textiles, linge, chaussures – refashion.fr

(2) Amazon, vendeur de destruction massive, Le Monde, 11/1/2019.

Destruction massive de magasins

Bien connu aux États-Unis, l'impact du e-commerce sur les commerces de proximité ne va pas tarder à se faire vraiment sentir en France.

L'argument massue pour l'implantation de nouveaux entrepôts est la création d'emplois. Alors qu'Amazon affirme qu'il emploiera 14 500 salarié-es en France d'ici la fin de l'année, l'OCDE estime que l'e-commerce a provoqué la destruction nette de 80 000 emplois entre 2009 et 2018 et pourrait en détruire de 46 000 à 87 000 de plus d'ici 2028. La pandémie de Covid n'est pas seule responsable de la faillite d'enseignes comme André, Naf Naf, Camaïeu ou La Halle. L'e-commerce nécessite de 2 à 4,5 fois moins de travailleurs pour produire le même chiffre d'affaires⁽¹⁾. Le phénomène, bien connu aux États-Unis, a été baptisé « l'apocalypse du commerce de proximité » et a conduit le

président Joe Biden à nommer Lina Khan, une juriste considérée comme l'ennemie publique numéro un d'Amazon, à la tête de l'autorité américaine du commerce.

En France, l'État ne bouge pas, au grand désespoir de Francis Palombi, président de la Confédération des commerçants de France. Il dénonce « une rupture d'égalité entre les commerces physiques et les commerces numériques qui pèse lourd sur le commerce de proximité ». Les dés sont pipés. Même si certains proposent des livraisons à domicile... Amazon est devenu le 1er client de la Poste qui refuse de dire combien elle facture l'envoi de colis au géant du e-commerce. Un libraire indépendant qui sou-

haite vous envoyer ses commandes n'aura certainement pas la même prestation.

Amazon affirme pourtant soutenir les PME françaises en leur proposant sa place de marché. Mais celles-ci ne représentent que 4,7 % des vendeurs tiers du site amazon.fr. Si le potentiel des ventes peut être attractif, les conditions imposées par la firme ne font pas rêver. En France, Amazon a été condamné à une amende de 4 millions d'euros en 2019 pour clause abusives envers les vendeurs qui souhaitent avoir accès à la market place. ■

M.G.

(1) « Impact du e-commerce en France », Les Amis de la Terre, 2020

Des conditions de travail déplorables

Transport ou commerce ? En surfant sur l'ambiguïté de son activité, Amazon tire vers le bas les conditions de travail de tou-tes ses salarié-es.

Dans les entrepôts, les salarié-es chargés de préparer les commandes sont dotés d'appareils connectés qui leur annoncent en temps réel la localisation des produits à aller chercher et l'endroit où les déposer. Ils et elles peuvent marcher 15 km par jour et porter des charges lourdes, tout en suivant la cadence. Les témoignages d'épuisement, troubles musculosquelettiques et licenciements pour inaptitudes ne manquent pas. Les livreuses et livreurs ne sont pas mieux lotis. Une version uberisée existe déjà aux États-Unis, sous le nom d'Amazon Flex. Quiconque peut devenir livreur avec son vélo ou sa voiture et son portable. En allumant son téléphone, on reçoit une liste de colis à livrer et le temps imparti. Si on arrive à suivre le rythme, on gagnera juste que quoi (sur) vivre, sans aucune protection sociale.

En France, Amazon fait appel à des travailleuses et travailleurs détachés, payés aux salaires de leur pays d'origine : au centre de tri de Senlis (Oise), 40 des 200 salariés sont Polonais ou Espagnols. Les salariés français dépendent eux de la convention collective du transport et de la logistique, moins favorable que celle des entreprises du commerce, notamment sur les primes, le travail de nuit et du dimanche. À ces conditions difficiles s'ajoute



Dans les entrepôts d'Amazon, les salarié-es chargés de préparer les commandes sont dotés d'appareils connectés qui leur annoncent en temps réel la localisation des produits à aller chercher et l'endroit où les déposer. Ils et elles peuvent ainsi marcher 15 km par jour.

la précarité de l'emploi. La moitié des employés sont intérimaires. Pour les autres, les conditions de travail ne permettent pas vraiment de faire carrière dans l'entreprise... Sur le site de Montélimar, les salariés en CDI ne restent pas plus de 2,5 ans en moyenne⁽¹⁾.

Difficile dans ces conditions d'organiser la résistance syndicale, même si à l'échelle internationale, le collectif *Amazon Employees for Climate Justice* a mobilisé plus de 1 000 salariés lors de la grève mondiale pour le climat du 27 septembre 2019. D'autres ont essayé de dénoncer le manque de moyens pour mettre en place les gestes barrières pendant la pandémie de Covid-19. Mais il ne fait pas bon exprimer des revendications au sein de la firme.

Dernière menace qui plane sur les emplois : la robotisation des entrepôts. Aujourd'hui, un seul site en France (à Bretigny sur Orge,

Essonne) est équipé de plusieurs milliers de robots mobiles. Cet équipement reste hors de prix et rend l'entrepôt non délocalisable. Ce qui fait dire à David Gaboriau, sociologue du travail, que cette menace est surtout brandie pour écarter du débat la question du traitement des salariés. D'autres voix sont plus inquiètes, comme celle de Solidaires qui affirme que l'on comptait 7,7 salariés pour un robot en 2015, contre 4,7 salariés pour un robot en 2017. Du côté des livreuses et livreurs, le centre de recherche de la firme à Clichy, près de Paris, travaille sur la possibilité d'effectuer des livraisons par drones. ■

(1) Cf. Le monde selon Amazon, *Enquête dans les coulisses de la « machine à vendre »*, Benoît Berthelot, éditions du Cherche Midi, 2019, 240 pages, 18 euros (ou, depuis janvier 2021 aux éditions J'ai lu, 7,40 euros).

Prochaine étape : notre frigo !

Pour s'attaquer aux livraisons de produits frais, Amazon a déjà testé aux États-Unis plusieurs stratégies. Elle commence à les développer en Europe.

Le commerce alimentaire est trois fois plus important que celui des autres denrées. Après les livres, les vêtements et les ordinateurs, l'alimentation est clairement la prochaine cible d'Amazon. Ne disposant pas de magasin et de logistique en frais, la firme a noué un partenariat avec

Monoprix (groupe Casino) et sa filiale Naturalia, spécialisée en produits bio. À Paris et ses environs, Nice, Bordeaux, Lyon et Montpellier, le service *Amazon Prime Now* permet de se faire livrer toutes ses courses (frais et surgelé) en une heure pour 7,90 euros et en deux heures pour 3,90 euros. Pour ce faire, des *dark stores* ont vu le jour dans les sous-sols citadins. Des magasins sans client, organisés comme des supermarchés où les préparatrices et préparateurs de commandes font les courses pour vous. Grâce à ce partenariat, les ventes de Monoprix via *Amazon Prime* ont connu en 2020 une croissance trois fois supérieure à celle du marché. L'ogre s'en contenterait-il, ou avalera-t-il Monoprix ou Naturalia comme il s'est payé les magasins *bio Whole Foods* aux États-Unis ? Il a en tout cas profité de l'occasion pour agréger des données sur le marché français et nos habitudes de consommation...

Forts de ces informations, Amazon a pu se rendre compte qu'il est difficile dans ce secteur de se développer sans magasin physique. Qu'à cela ne tienne, le concept de nouveaux magasins connectés *Amazon Go*, déjà en place aux États-Unis depuis trois ans, vient d'arriver à Londres et sera bientôt en Allemagne. *Amazon Go* est un supermarché sans caisse. Il suffit de télécharger une application sur son téléphone que l'on présente à l'entrée du magasin pour ouvrir le portillon.

Muni d'un caddie connecté, on y dépose chaque produit acheté après avoir pris soin de le scanner. À la sortie, pas de caisse ni de paiement. Le prélèvement est directement fait via son compte Amazon et on reçoit une facture par mail. Plus besoin de faire la queue.



Le chariot connecté des magasins *Amazon Go*, supermarchés sans caisse déjà implantés en Europe, à Londres et bientôt en Allemagne. On y dépose chaque produit acheté après avoir pris soin de le scanner avec son smartphone et l'application correspondante. À la sortie, pas de caisse, le prélèvement est fait via son compte Amazon et on reçoit une facture par mail.

« Si on transpose ce qu'ils font déjà sur le non-alimentaire, on voit qu'ils veulent se positionner là aussi à la place du distributeur », explique Adrien Montagut, militant d'Alternatiba en charge du dossier Amazon⁽¹⁾. « Avec du fret aérien et des entrepôts qui respectent la chaîne du froid, Amazon peut entrer dans la grande distribution. On aura une concurrence exacerbée par sa "place de marché". Ce sera pire qu'avec Leclerc, Carrefour et les autres. Pour caricaturer, on peut imaginer la livraison par drone de produits bio du Guatemala en 24 heures. »

La grande distribution est un peu à la traîne en termes de e-commerce. Ses enseignes ont développé le service *click and collect* pendant la crise Covid mais la livraison à domicile coûte trop cher pour être généralisée. Leclerc tente l'offensive dans les grandes villes avec des livraisons à domicile et des « drives piétons », une vacance commerciale en centre-ville qui permet de

préparer des commandes pour livraison à domicile ou pour que les clients passent les chercher à pied.

Mais la défense s'organise. Bonne nouvelle : la France est championne européenne de la contestation anti-Amazon et cette résistance connaît quelques victoires. Quand

un peu partout dans le pays fleurissent des projets d'entrepôts, un peu partout se forment des collectifs pour s'y opposer.

La Confédération paysanne est présente aux côtés de nombreuses associations, syndicats et partis politiques. Toutes ces organisations demandent l'arrêt des projets en cours et un moratoire sur l'extension du e-commerce, du temps pour étudier les impacts sur l'emploi, l'environnement, les recettes

publiques, le traitement de nos données personnelles... La convergence des luttes fait un grand pas en avant grâce aux géants du e-commerce. ■

M.G.

(1) alternatiba.eu

Se délivrer d'Amazon

Avec le prix unique du livre et des milliers de librairies encore présentes partout en France (dont certaines proposent la livraison), nous pouvons aisément éviter Amazon, même en attendant quelques jours pour recevoir ou aller chercher la commande. Pour des livres d'occasion : recyclivre.com ou le rayon livres de la boutique Emmaüs : label-emmaus.co/fr.

Plusieurs sites existent pour trouver des livres neufs, vous les faire livrer, ou les récupérer chez un libraire proche de chez vous : lalibrairie.com, placedeslibraires.fr, librairiesindependantes.com

« Amazon nous prend tout, même le chou ! Tout ça pour du blé... »

J'ai mené mon engagement contre Amazon au côté d'Alternatiba-ANV Rhône⁽¹⁾. J'ai rejoint ce « mouvement citoyen » début 2020. Un de ses principes m'a beaucoup plu : dénoncer, résister face aux modèles destructeurs de notre société et de notre environnement, et simultanément proposer des alternatives.

La campagne d'actions contre Amazon a démarré en 2020. Nous nous opposons à la stratégie de surproduction de la firme qui génère de la surconsommation en dépit de ses conséquences sociales et environnementales. Lors de ma première action, nous nous sommes opposés à la construction d'un nouvel entrepôt à Saint-Exupéry, près de l'aéroport de Lyon. Nous avons dénoncé la culpabilité du gouvernement dans cette expansion destructrice. Nous avons sollicité plusieurs députés de La République en Marche favorables à l'expansion, dans leurs permanences, pour leur faire entendre raison et qu'ils acceptent enfin la proposition de moratoire sur les entrepôts de e-commerce.

Ma deuxième action a eu ce 17 avril. Amazon développe en France et à l'étranger des



À Lyon, le 17 avril. Manifestation devant un magasin de la chaîne Naturalia (Monoprix), dont les produits bio sont disponibles dans certaines villes (Paris, Nice, Lyon et Bordeaux) sur la « place de marché » Amazon Prime Now, livrables en deux heures.

partenariats avec des enseignes de distribution de l'agroalimentaire, notamment Monoprix et sa filiale bio Naturalia. Amazon souhaite livrer les produits de ces enseignes toujours plus vite et étendre sa mainmise sur tout le secteur agroalimentaire, court-circuitant les producteurs locaux. Nous avons organisé une pièce de théâtre satyrique pour dénoncer les pratiques de la firme et faire

passer notre message de consommer local, en lien avec les paysan·nes. La Confédération paysanne a participé à cette action. En espérant que cela puisse se poursuivre : on ne va pas s'arrêter là ! ■

Rémi Lambert,
paysan-maràicher dans le Rhône

(1) alternatiba.eu/rhone

À Dambach-la-Ville, la lutte est victorieuse !

À Dambach-la-Ville, en Alsace, Amazon avait lancé un projet d'entrepôt de 150 000 m². Habitant la commune, cette nouvelle m'avait révolté, en tant que citoyen comme en tant que paysan !

Grâce à un journaliste local, l'info nous est parvenue en amont, quand le projet n'était pas encore trop avancé, ce qui nous a permis de lancer une discussion citoyenne. Plusieurs associations se sont mobilisées, coordonnées par le Chaudron des alternatives, un collectif qui avait vu le jour auparavant pour dénoncer les grands projets incohérents de la région et proposer des alternatives. Nous avons constaté que les populations locales n'ont que très peu d'informations et de compréhension sur ce type de projet et ses nombreuses conséquences : bétonisation, défiscalisation, impact sur le commerce local, trafic routier, impact paysager, emplois dégradants...

Notre démarche a surtout consisté à proposer un projet alternatif. Le seul argument donné par les défenseurs du projet étant l'emploi, nous avons voulu démontrer qu'il

est possible d'en créer bien plus et de bien meilleurs, d'une manière différente, en respectant nos terres et nos vies.

Amazon a depuis renoncé à son projet sur ce site. Difficile de connaître l'origine de ce renoncement : mobilisation citoyenne forte ? Autres projets plus avancés, plus rentables ?

Élus locaux refroidis par les contre-arguments ? Sans doute un peu de tout ça. Une belle victoire pour nous, mais la lutte continue sur Ensisheim, à 60 km plus au sud, contre un projet encore plus grand, de 190 000 m² d'entrepôts sur des terres agricoles ! ■

Florian Beck Hartweg, paysan-vigneron en Alsace



Toujours pertinent après l'abandon du site par Amazon, Alterzone, un projet alternatif à l'implantation d'entrepôts de la firme à Dambach-la-Ville : chaudrondesalternatives.fr

Ils n'auront pas nos étoiles !

Annie Montrichard est paysanne à Belin-Beliet, en Gironde, à 45 km au sud de Bordeaux⁽¹⁾. Elle est à l'origine de la création du collectif *Touche pas à ma zone humide* mobilisé contre un projet géant de plateforme industrielle porté par Alibaba, le concurrent chinois d'Amazon.

Quand tu es paysan ou paysanne, Amazon, c'est un monde lointain. Tu ne te sens pas vraiment concerné, ou peu, ou de loin... Tu te souviens juste qu'il s'agissait au départ de vendre des livres. Puis tu réalises qu'Amazon vend désormais bien d'autres choses... De fait, trouver tout ça chez tes commerçants habituels devient de plus en plus compliqué. Ils doivent eux-mêmes commander ce dont tu as besoin, et c'est long. Foutue histoire de flux tendu.

Et puis tu apprends qu'une plateforme logistique géante va se construire à quelques centaines de mètres de ta ferme : c'est le quotidien régional *Sud-Ouest* qui l'annonce. Une plateforme XXL, pour le e-commerce, pour Alibaba, le concurrent chinois d'Amazon. Jack Ma, son fondateur milliardaire, a déjà fait parler de lui dans la région puisqu'il y a acheté des châteaux viticoles dans le Bordelais.

Très vite, tu visualises ce que signifie plateforme logistique : une noria de camions et autres véhicules, de la lumière 24 heures sur 24, la fin du silence, la fin des étoiles ; et la fin de tes projets d'accueil. Te voilà donc maintenant directement concernée par Amazon, ses sosies chinois, indiens, qu'importe.

Peu à peu, tu prends connaissance des conséquences multiples et désastreuses de ces projets logistiques sur cette zone. L'autoroute A63 est à 3 km, mais nous sommes en plein cœur du Parc naturel régional (PNR) des Landes de Gascogne, dans la vallée de la Leyre, en pleine création d'une Réserve internationale de ciel étoilé... À quelques centaines de mètres en aval, sont répertoriées deux zones naturelles d'intérêt écologique (Znieff) et une zone Natura 2000. Des dizaines, voire plus d'une centaine d'espèces protégées sont concernées, en comptant les oiseaux en halte migratoire, tout comme un site patrimonial classé.

Plus de sept hectares d'entrepôts

Que fait ce projet de 72 000 m² d'entrepôts sur 15 m de hauteur dans une zone humide fonctionnelle ? Que fait ce projet composé de cellules industrielles – dont une pour produits dangereux et hautement inflammables – au milieu du massif landais qui a été à deux doigts de la catastrophe incendiaire l'été dernier ? Que fait-il à quelques centaines de mètres (et sous les vents dominants), d'un « quartier » peuplé de plusieurs centaines de personnes ? Que

fait ce projet qui augmentera le trafic routier d'environ 4 % sur l'autoroute alors que celle-ci est déjà saturée, vectrice d'une pollution aux particules fines rendant déjà régulièrement « déconseillée » la pratique d'un exercice physique alentour dès qu'un anticyclone s'installe ?

Le 15 juin 2020, au sortir du premier confinement, 80 personnes se sont rassemblées spontanément à la ferme. Le soir même, la coordination *Touche pas à ma zone humide* était créée⁽²⁾. Elle rassemble techniciens et experts environnementaux, amoureux de la nature et de ce territoire. Non, notre ciel étoilé, ils ne l'auront pas, mais il va falloir se battre !

La particularité de notre mouvement est qu'il doit lutter contre un projet dont les modalités ne sont pas encore vraiment publiées, et les habitant-es ont du mal à y croire. Nous agissons donc en rendant public tout ce que nous pouvons, en restant dans les limites légales, et en essayant d'établir le dialogue avec les élu-es, avec le PNR, en nous rendant à chaque réunion réelle ou en ligne, en publiant sans relâche. Nous avons déjà organisé des actions de découverte de la zone, une conférence en ligne sur le lien entre zones humides et climat, un pique-nique citoyen, une distribution de tracts, des pétitions, le lancement d'une cagnotte destinée aux frais d'impression puis aux futurs recours, une marche pour le climat devant la mairie... Bref, nous agissons en véritable poil à gratter.

Suite à la plainte de notre mairie (contre X, mais dirigée contre notre coordination), et à l'heure où nous allons être forcément confrontés sous peu à l'enquête publique, avec très peu de temps pour réagir, l'heure est sans doute venue de changer de cap, d'être moins pédagogue et plus actif. Pour ma part, je reste optimiste : il ne se passe pas de semaine sans que je voie arriver à la ferme des jeunes qui veulent sortir du système productiviste.

Camarades paysan-nes, le monde d'Amazon nous concerne toutes et tous : il y va de notre responsabilité de le laisser s'infiltrer dans notre vie, ou pas, il y va de notre responsabilité que le monde d'après ne soit pas celui d'Amazon, ni celui de ses alter ego. ■

Annie Montrichard



Le 17 avril, la coordination *Touche pas à ma zone humide* appelait à un rassemblement devant la mairie de Salles dont l'édile est le président de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, collectivité concernée par le projet d'entrepôts. La manifestation entrait dans le cadre de la 3^{ème} journée nationale contre les grands projets imposés et la réintoxication du monde. Depuis juin 2020, la coordination lutte contre un projet qui prévoit l'artificialisation de 19 hectares, dont 13 hectares en zone humide, dans la commune de Belin-Béliet

(1) ferme-des-bleuets.fr

(2) touchepasamazh.wordpress.com

Entre la fin du monde et la fin de leur monde, il n'y a pas d'alternative !

En juillet 2019, j'étais sollicitée pour faire l'édito d'un numéro de *Campagnes solidaires* dont le dossier présentait le *renouveau des épiceries de campagne* et là, c'est pour faire la conclusion d'un dossier sur Amazon : nous sommes aux antipodes.

L'activité commerciale des premières s'accompagne d'une revitalisation des territoires ruraux, encourage la solidarité, la convivialité, l'autonomie, la dignité, s'allie aux activités culturelles, crée du lien pour améliorer notre quotidien... quand celle d'Amazon et de ses concurrents-semblables finit de vider les centres-villes de leurs commerces, incite à la frénésie consummatrice et stérile du « tout, tout de suite » – une envie d'achat naissant sitôt la précédente assouvie –, sans plus de respect pour leurs fournisseurs que pour leurs salarié-es.

Après les luttes contre Mac Do et son monde, Vinci et son monde, Bayer, Monsanto, Bolloré, Lactalis et bien d'autres, nous voilà, paysans et paysannes, une nouvelle fois aux côtés d'une part grandissante de la société à refuser et combattre Amazon et son monde.

Leurs mondes : toujours le même, celui du profit sans limite qui s'assoit sur l'intérêt général, le fonctionnement harmonieux des sociétés, le respect des humains, du vivant et de la Terre, l'utilisation parcimonieuse de ressources.

Leur monde qui abolit le temps et les distances, s'affranchit des spécificités et des contraintes des territoires, détruit les cultures, efface les particularités, réduit notre humanité.

En nous opposant à Amazon, nous voilà une nouvelle fois à lutter contre l'artificialisation continue des sols par l'agrandissement de zones commerciales sur des terres fertiles, souvent en périphérie des villes, villes qui, à l'origine, ont été construites dans les endroits propices à la production alimentaire de leurs premier-es habitant-es. Cette extension des zones urbaines se poursuit donc au détriment de surfaces agricoles pourtant nécessaires pour atteindre notre souveraineté alimentaire (expression désormais reprise pour être dévoyée par la FNSEA et son ministre de l'agriculture).

Activités climaticides

Adoptée le 4 mai par l'Assemblée nationale, la loi « Climat et résilience » – proposée suite aux constats des conséquences dramatiques du dérèglement climatique et aux travaux de la Convention citoyenne pour le climat – ne s'oppose en rien à ces activités climaticides. Elle les entérine, même, en excluant les surfaces des entrepôts de e-commerce des restrictions imposées pour réduire l'artificialisation. Un comble !

La relocalisation, apparue comme une évidence aux yeux de tou-tes suite au premier confinement, n'est en aucune façon soutenue par ce mode de commercialisation qui prétend fournir partout et immédiatement tout ce qui peut être produit sur notre planète. L'alimentation, au cœur de notre métier, est maintenant visée. La « grande distribution » et ses « supermarchés » avaient déjà imposé un tempo, une stan-

dardisation et des volumes destructeurs pour notre revenu, notre qualité de travail, la qualité de nos produits, nos savoir-faire. Le e-commerce, avec ses « places de marché » sur internet, va accélérer ce processus, creusant encore plus profond le fossé entre la production agricole et les aliments qui finissent dans nos assiettes (ou dans nos poubelles).

Mais nous ne devons pas nous résigner. Le mouvement des soulèvements de la Terre, dans lequel s'est engagée la Confédération paysanne, constate que « *nos luttes comme nos alternatives sont absolument nécessaires mais, séparées les unes des autres, elles sont impuissantes. Syndicalisme paysan, mouvements citoyens, activismes écologiques, agitations autonomes, luttes locales contre des projets nuisibles, ne parviennent, seuls, à renverser la situation. Il est nécessaire d'unir nos forces pour impulser et inventer des résistances nouvelles, à la mesure du ravage auquel nous assistons stupéfait-es.* » Il a entamé un bras de fer contre l'artificialisation (cf. CS n° 372) qui sera suivi d'actions pour revendiquer une répartition juste des terres pour des paysannes et paysans nombreux, à même de relever les défis qui nous attendent.

Car « *entre la fin du monde et la fin de leur monde, il n'y a pas d'alternative !* »⁽¹⁾. ■

Véronique Marchesseau,
paysanne dans le Morbihan,
secrétaire générale de la Confédération paysanne

(1) lessoulevementsdelaterre.org



Confédération paysanne



NON À AMAZON ET SON MONDE

- EMPRISE SUR LES TERRES AGRICOLES
- DESTRUCTION DES COMMERCES DE PROXIMITÉ
- PRÉCARISATION DES PAYSAN-NES ET DES SALARIÉ-ES
- MAINMISE SUR LES FILIÈRES ALIMENTAIRES

PROTÉGER - INSTALLER - SOCIALISER

Les informations séquentielles numériques pour breveter la nature

Depuis l'entrée en vigueur en 2014 du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques⁽¹⁾, un nouveau sigle enflamme tous les débats internationaux sur la biodiversité : DSI pour *Digital Sequence Information* ou, en français, « information séquentielle numérique ». Explications et enjeux.

DSI : qu'és aquò ?

L'actualité en offre un bon exemple : les deux produits autorisés à la commercialisation pour faire face à la pandémie de Covid-19. Pour élaborer des tests et des vaccins, il fallait autrefois disposer du microbe ou du virus visé, soit pour l'utiliser en totalité ou partie, soit pour analyser ses composants et en faire des copies approximatives par synthèse chimie. L'accès à la ressource génétique physique était indispensable pour élaborer les produits issus de son exploitation. Avec la biologie de synthèse, il suffit désormais d'accéder à la succession de lettres symbolisant les réactions chimiques des automates chargés de séquencer le génome du virus, numérisée pour pouvoir être saisie par la toile virtuelle de l'internet et par des algorithmes informatiques. Les laboratoires occidentaux ont en effet conçu les tests et les premiers vaccins, dès janvier 2020, sans le moindre virus physique. Le téléchargement de ses informations séquentielles numériques leur a suffi. La seule DSI du virus a ainsi permis de générer les milliards

de dollars que rapportent aujourd'hui les brevets qui assurent le monopole d'exploitation de ces deux produits.

Cet exemple n'a pas ici pour objet d'aborder les controverses sur la fiabilité, les bénéfices et les risques de ces nouvelles armes génétiques sorties tout droit de la biologie de synthèse programmée par la matrice virtuelle de l'intelligence artificielle (et financière !) de l'industrie pharmaceutique. Il n'est évoqué que pour illustrer les immenses enjeux financiers et géopolitiques liés aux DSI.

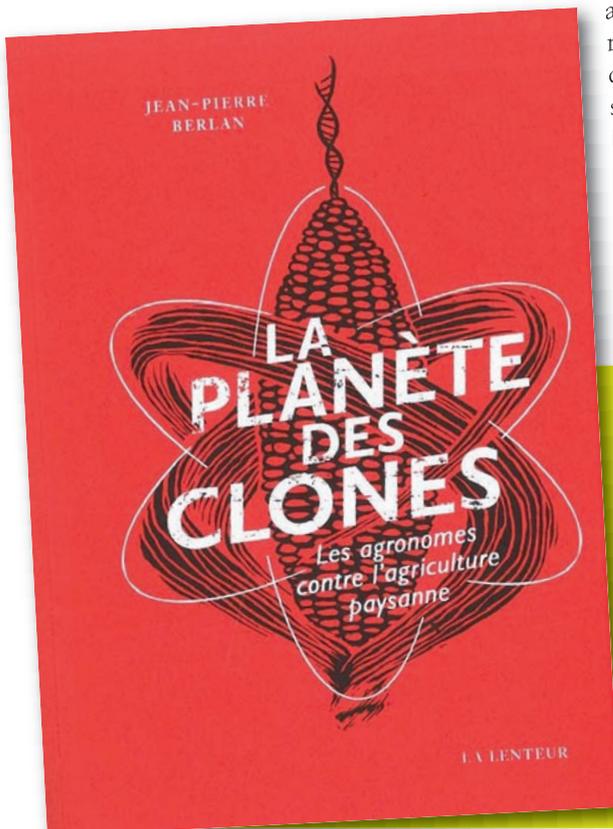
Le Protocole de Nagoya aurait en effet voulu que l'accès à la ressource génétique (le virus) qui a permis de concevoir ces nouveaux produits soit soumis à l'accord préalable du pays d'origine, après signature d'un contrat de partage équitable des bénéfices issus de son utilisation. Si la Chine abrite incontestablement un des centres d'origine de virus sauvages potentiellement ancêtres du virus humanisé, aucun pays ne revendique être le centre d'origine du Sars-Cov-2. Les chercheurs chinois qui ont séquencé le génome d'un variant présent au laboratoire de Wuhan ont mis le résultat en accès libre sur internet, comme un bien public mondial sans condition de partage des bénéfices. Mais les pays occidentaux (UE, USA) considèrent que ces DSI – auxquelles leurs laboratoires ont eu accès gratuitement – ne sont pas des ressources génétiques soumises aux règles du Protocole, mais de simples « données » issues

de la « Science ». Dès lors, les pays « du Sud » qui réclament que les vaccins issus de ces DSI soient eux aussi des biens publics mondiaux, afin de pouvoir les fabriquer et les utiliser librement, se heurtent au refus des pays occidentaux d'abolir les brevets qui garantissent leur monopole d'exploitation. La Chine s'est, par contre, engagée à faire des vaccins développés par ses laboratoires selon des techniques traditionnelles (virus ou portions de virus tués) des « biens publics mondiaux »⁽²⁾.

Main basse sur les semences natives

Les laboratoires qui conçoivent les semences, les animaux et les micro-organismes de l'agriculture et de l'alimentation du futur – telles que l'imaginent les sociétés transnationales qui contrôlent la chaîne alimentaire industrielle mondiale – appliquent les mêmes procédés que les grandes firmes pharmaceutiques.

Prenons l'exemple des nouvelles semences. Elles ne sont plus sélectionnées par des chercheurs et chercheuses qui croisent des graines physiques dans des parcelles d'expérimentation, les irradiant et/ou manipulant leurs gènes dans des laboratoires. Elles sont conçues par des ordinateurs disposant d'une énorme puissance de calcul. Leurs algorithmes croisent des bases de données de DSI de millions d'échantillons de semences, collectés dans les champs des paysannes du monde entier et conservées dans les congélateurs des banques de semences publiques, avec les bases de données des connaissances



Retour sur une formidable mystification scientifique

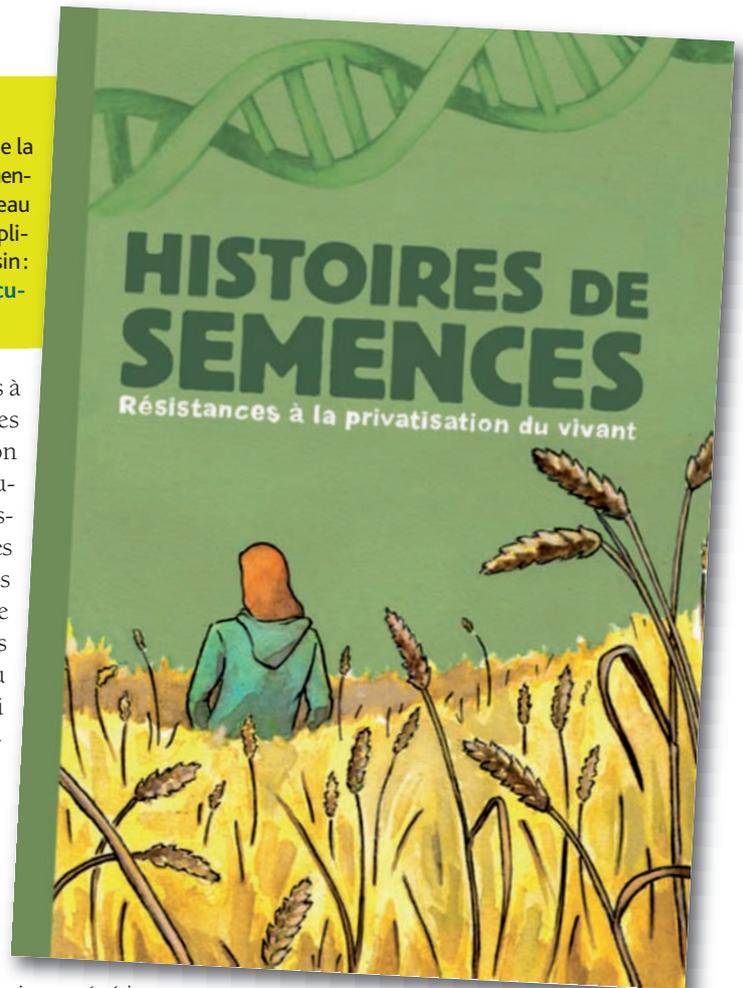
La contestation des OGM a révélé aux paysannes comme au grand public que les grands semenciers sont prêts à tout pour empêcher les agricultrices et agricultrices d'utiliser le grain qu'ils et elles récoltent. Pour Jean-Pierre Berlan, ancien économiste de l'Inra et auteur de chroniques remarquables publiées dans *Campagnes solidaires* en 2000 et 2001, cette confiscation du vivant à des fins de profit ne date pas d'hier, comme il l'explique dans un triple article publié sur le site de la Confédération paysanne, en complément de ce numéro de *Campagnes solidaires*.

À lire sur : confederationpaysanne.fr

Dans *La Planète des clones*, paru en 2019 aux éditions La Lenteur, Jean-Pierre Berlan revient sur la grande innovation agronomique du XX^e siècle, le maïs hybride, destinée à faire croire que les semences mises au point par des chercheurs sont plus productives que le grain récolté dans les champs. Un livre qui se lit comme une enquête policière et démasque l'imposture du progrès le plus célébré de la science agronomique.

Comprendre en BD la privatisation du vivant

Les DSI s'inscrivent dans une déjà longue histoire. Dans un scénario qui allie la vie présente d'une paysanne (pages couleur) et l'historique des entreprises semencières et des lois (pages en noir et blanc), la Confédération paysanne, le Réseau semences paysannes (RSP), et les Ami-e-s de la Conf' se sont joints pour expliquer – en 26 pages ! – l'histoire complexe de la semence. Scénario et dessin : Lognon. **Une BD à lire sur :** confederationpaysanne.fr/sites/1/cs/documents/BD_format_web_26-03-18.pdf ou urlz.fr/fDzD



paysannes dites « traditionnelles » sur les intérêts de chacun de ces échantillons afin d'identifier les DSI liées aux caractères susceptibles d'un intérêt économique de diverses plantes. Les firmes vont ensuite chercher dans les bases de données de leurs propres collections de semences celles qui contiennent ces mêmes DSI. Ce n'est qu'ensuite qu'elles confient à leurs généticiens moléculaires et à leurs sélectionneurs la tâche de manipuler les gènes de leurs variétés élites afin qu'elles expriment ces caractères d'intérêt économique. Elles utilisent ainsi les semences des communautés paysannes ou de leurs concurrents et leurs connaissances sans leur consentement préalable et sans partage des avantages. Ce qui ne les empêche pas d'exiger par la suite des droits de licence pour l'utilisation de toute plante contenant l'information génétique brevetée qu'elles en ont tirée, y compris pour les semences paysannes produites par les communautés qui leur ont fourni les ressources génétiques qu'elles ont utilisées.

Du meilleur vers le pire

Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) – en vigueur depuis 2004, gère l'accès aux semences de la plupart des collections publiques mondiales en échange de promesses de partage des avantages⁽¹⁾ – interdit tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle qui limite l'accès aux semences qu'il fournit, à leurs parties ou à leurs composantes génétiques⁽²⁾. Avec la transgénèse, le transgène est une construction génétique originale qui ne peut être contenue dans aucune des semences « naturelles » fournies par le TIRPAA. Mais le brevet ne porte plus comme le COV⁽³⁾ sur une variété qui, même avec force engrais chimiques et pesticides, ne peut être cultivée que dans certaines régions du monde. Il porte sur des gènes qui peuvent être introduits dans de multiples variétés de multiples espèces cultivées sur toute la planète, ainsi que sur toute plante cultivée contaminée par ces gènes brevetés. Les sommes en jeu sont

donc bien supérieures à celles garanties par les méthodes de sélection « traditionnelles » couvertes par le COV, elles-mêmes bien supérieures à celles issues des ventes occasionnelles de semences paysannes locales. Le prétendu progrès génétique qui irait des semences paysannes jusqu'aux nouveaux OGM n'est en fait qu'un choix de modèle économique qui, au contraire du progrès, va du meilleur vers le pire.

Avec les nouvelles techniques génétiques, l'industrie semencière prétend faire « la même chose que la nature ». Elle décrit les caractères brevetés de ses nouvelles plantes d'une manière qui ne permet pas de les distinguer de caractères « pouvant exister naturellement ou être obtenus pas des méthodes de sélection traditionnelles ». Elle ignore délibérément les multiples modifications non intentionnelles résultant de ses manipulations génétiques qui n'existent jamais dans la nature. La portée de ses brevets ne se limite ainsi plus aux seules plantes issues de son invention, à leur reproduction et aux plantes contaminées par un gène breveté. Elle s'étend à toute plante portant la même « information génétique », y compris les plantes « natives » issues de sélection traditionnelles ou paysannes et non de l'invention brevetée.

Deux obstacles s'opposent encore à cette nouvelle biopiraterie :

- l'interdiction faite par le TIRPAA de breveter les composantes génétiques des semences qu'il fournit. Les pays occidentaux tentent aujourd'hui de contourner cette interdiction en estimant que les DSI des ressources génétiques ne sont pas des ressources génétiques et que l'accès à ces DSI ne leur interdit donc pas de les breveter ;

- l'obligation découlant de la réglementation européenne sur les OGM d'indiquer le procédé permettant de distinguer chaque nouvel OGM et tout autre organisme. L'industrie tente aujourd'hui de modifier cette réglementation pour en exempter les OGM issus des nouvelles techniques de modification génétiques.

Au-delà des semences, c'est le brevetage de toute la nature qui est en jeu dans cette bataille mondiale autour des DSI et des nouveaux OGM. L'industrie espère profiter du confinement des mouvements sociaux résultant de la pandémie de Covid-19 et de l'illusion créée par ses nouveaux vaccins génétiques pour faire passer ses projets. Rien n'est encore perdu, mais rien ne sera gagné sans une forte mobilisation des paysannes et de la société civile. ■

Guy Kastler

(1) Protocole qui décrit les modalités d'application par les États des obligations de consentement des pays, et éventuellement des communautés d'origine, préalable à tout accès à une ressource génétique et de partage équitable, monétaire ou non monétaire, des avantages résultant de son exploitation.

(2) lefigaro.fr/societes/covid-19-le-vaccin-chinois-de-sinopharm-efficace-a-79-20201230

(3) Qui ne sont quasiment jamais respectées.

(4) Article 6.2 de l'accord de transfert de matériel.

(5) Certificat d'obtention végétale.

Céline, paysanne-sorbetière

Dans les Hautes-Pyrénées, Céline Mermet cultive – principalement – des petits fruits. Une production qu'elle transforme en de délicieux sorbets et glaces en bâtonnets dans son atelier à la ferme. Récit d'un parcours agricole débuté en 2016.

Aujourd'hui âgée de 31 ans, Céline ne vient pas d'une famille d'agriculteurs, mais l'un de ses deux frères aînés s'est aussi installé dans son département de jeunesse, les Deux-Sèvres.

C'est après deux masters en géographie qu'elle rencontre Fabrice, lui sortant d'un parcours d'études en musicologie. Elle découvre alors la vallée de Campan, berceau familial de son compagnon. Céline tombe sous le charme de la vallée qui coule du col du Tourmalet et du col d'Aspin vers Bagnères-de-Bigorre, surplombée par le pic du Midi. Elle se voit bien y rester. À cette époque, elle anime des colonies d'été avec Fabrice.

L'opportunité de reprendre les terres familiales les décide à franchir le cap. Céline, inspirée par des amis maraîchers, se lance de même dans cet univers escarpé. Et puisque personne n'en fabrique aux alentours, c'est en sorbets qu'elle valorise sa production, dans son atelier.

Pour pouvoir vivre de sa passion et assurer la pérennité de sa ferme, Céline ne ménage pas ses efforts. Même en ne cultivant d'abord que 6000 m² de terrain, le choix de limiter au maximum la mécanisation et de ne pas traiter chimiquement implique un gros travail. Pourtant, d'année en année, la partie cultivée gagne du terrain. À la première parcelle de petits fruits, où s'épanouissent fraisières, framboisiers, mûroises et autres groseilles, s'ajoutent des planches de légumes et des rangs de fruitiers francs et nanisants. Une manière de compléter la diversité des parfums de sorbets proposés.

En 2020, une nouvelle serre a été montée et plusieurs ares de prairies sont peu à peu transformés en verger-potager : « Avec Fabrice, nous avons travaillé l'hiver à la station de ski de La Mongie pour finan-



Céline Mermet produit dans son laboratoire à la ferme des sorbets et autres glaces en bâtonnets à partir des fruits et plantes aromatiques qu'elle et son compagnon cultivent – sorbetsdetrassouet.wordpress.com

cer les nouveaux investissements. On n'avait qu'un jour de congé par semaine pendant lequel on travaillait sur notre ferme. C'était crevant ! »

Il n'est ainsi pas rare de voir Céline se lever à l'aurore. « Quelquefois, elle a passé la nuit au labo pour aller turbiner des sorbets la veille de gros marchés », raconte Fabrice.

Projet de couple

Pas évident de trouver une organisation qui permette d'équilibrer le travail et la vie de couple. Mais Céline et Fabrice sont déterminés à vivre à fond leur aventure dans cette vallée qu'ils chérissent, en unissant leurs forces de travail. Quand Céline vaque à ses occupations dans le laboratoire, Fabrice entretient les jardins, et vice versa : « On est chacun capable de faire toutes

les tâches, mais on aime bien avoir notre petit chantier personnel », précise Céline.

Si vous passez les voir, vous découvrirez un bananier en escapade dans la serre, ou un poivrier du Sichuan, ou encore un ginkgo : des petits plaisirs personnels pour lesquels ils n'ont pas encore trouvé de vocation de production, mais ça ne saurait tarder ! Outre ces plantes inhabituelles dans la région, Céline aime à introduire des espèces décoratives autant que gustatives comme les physalis vertes et violettes plantées aux côtés des plants d'aubergine dans la serre : « Ça fera des décors pour nos bâches glacées de Noël. »

En complément, elle profite des plantes sauvages comme la consoude ou l'ortie pour la fertilisation et l'immunité de ses plantations. Elle fait aussi de la cueillette sauvage de fleurs de sureau pour ses sorbets.

Avec une telle panoplie d'espèces et de variétés, elle ne manque pas d'inspiration pour de nouveaux parfums. Elle en propose déjà plus d'une trentaine : « Souvent, sur mon stand au marché, on me demande une boule de vanille. Je dis que je n'en ai pas mais que j'ai mélisse ou fleur de sureau ! Pour nous, c'est une manière de participer à l'éducation au goût. Il nous arrive d'ailleurs de faire des ateliers avec des écoles et des centres pour enfants autistes ». ■

Paroles de paysans

Cet article est un résumé d'un texte plus long qui nous a été proposé par l'association Paroles de paysans. Sept étudiant-es en école d'ingénieur agronome s'engagent pour diffuser des savoirs paysans, partant pour cela en « immersion » dans les fermes, en France et dans le monde : « Par nos expositions, nos articles, par les témoignages et les portraits d'agriculteurs rencontrés aux quatre coins du monde, nous espérons faire voyager le public à la découverte de celles et ceux qui nous nourrissent... » Depuis juin 2020, l'équipe a entamé une série de portraits de paysannes, pour la plupart pyrénéennes. En attendant de pouvoir, peut-être, retourner au Pérou où ils et elles étaient parties début 2020, un voyage rapidement écourté pour cause de Covid... parolesdepaysans.wixsite.com/parolesdepaysans

De l'environnement du point de vue de l'agriculture paysanne

Mixel Berhocoirigoin (cf. p. 5) a été à l'initiative et un acteur essentiel d'un travail ayant abouti en 1998 à la rédaction de la Charte de l'agriculture paysanne et à la définition de ses dix principes politiques⁽¹⁾. À sa mémoire, nous reproduisons ici son intervention lors d'un colloque organisé conjointement par l'Inra et la Confédération paysanne, près d'Arras (Pas-de-Calais), en octobre 2014⁽²⁾.

« Les enjeux environnementaux de l'agriculture ne constituent pas un élément sectoriel que l'on pourrait isoler du tout, mais un élément d'un enjeu plus global.

L'agriculture paysanne comporte trois dimensions : environnementale, économique et sociale. Il faut étudier chacune de ces dimensions dans sa globalité : pour que l'agriculture soit efficace, il faut intégrer l'ensemble des coûts et des conséquences sans les externaliser sur d'autres secteurs ou d'autres générations.

Il faut non seulement que chaque dimension soit performante en elle-même, mais il faut aussi qu'elle contribue à la performance globale. Cet aspect est fondamental, à moins de considérer que le prix de la performance globale est payé par ceux qui sont exclus. C'est pourquoi les Comptes de l'Agriculture française sont positifs d'année en année : il y a des paysans qui disparaissent.

La force de l'agriculture paysanne est dans la cohérence entre chacun de ses éléments : des paysans nombreux répartis sur le territoire, qui doivent vivre dignement de leur métier, qui produisent une alimentation de qualité et qui préservent les ressources de demain.

Il ne peut pas y avoir performance sur un élément sans qu'il y ait performance sur les autres.

Par exemple, le respect de la nature est une condition, elle est liée au nombre de paysans, à leur répartition sur le territoire, donc à leur revenu. La question du revenu des paysans doit faire partie des préoccupations majeures de tout responsable politique agricole. Enfin, les paysans doivent être accompagnés par des dispositifs et des logistiques adaptés dans le cadre d'un projet global d'intérêt général. Or, cette logistique n'existe que trop peu et est trop souvent confinée dans une bulle.

Il a été dit (lors du colloque, NDLR) que la technologie n'est pas favorable à la répartition des paysans sur le territoire. Non, la technologie est comme le marché, elle doit être au service d'un projet. La technologie peut casser ou construire un territoire, elle n'a pas de sens en soi.

On peut partir de la nature et des enjeux environnementaux pour reconstruire l'ensemble de la cohérence de l'agriculture paysanne qui est une démarche globale, résumée dans ses dix principes et ses six thèmes⁽³⁾. À partir d'une seule entrée, on peut reconstruire l'ensemble de la cohérence de l'agriculture paysanne, avec par exemple l'enjeu de l'utilisation des ressources abondantes et d'économie des ressources rares et non renouvelables. Cet enjeu est un des fondements de l'agriculture paysanne : l'autonomie. Il est lié à l'occupation du territoire, au nombre de paysans. Moins il y a de paysans, plus les terres difficiles à cultiver sont laissées de côté : plus de la moitié des surfaces agricoles perdues par la France sont des terres abandonnées du fait qu'elles ne sont pas conformes aux besoins (des modes de production intensifs, NDLR), l'autre moitié est perdue du fait de l'artificialisation.

Dans le diagnostic « Agriculture paysanne », les notes des différents thèmes sont liées, les thèmes sont interconnectés les uns et les autres⁽³⁾ : à partir de l'impact environnemental, on peut découvrir la cohérence de toute l'agriculture paysanne, mais on aurait pu partir d'un autre thème.

On peut tracer des cercles : l'agronomie, l'eau, la biodiversité, l'espace qui nous entoure, l'environnement humain (les autres paysans), la société de façon globale, le grand cercle des citoyens et des consommateurs pour qui on travaille. Pour que ce grand cercle fonctionne bien, le premier cercle doit bien fonctionner... et n'a de sens que si le cercle final marche. » ■



La « marguerite » de l'agriculture paysanne et ses six pétales. Ces six thèmes émanent directement des dix principes politiques exprimés dans la Charte de l'agriculture paysanne. Ce sont les conditions de mise en œuvre, mais aussi d'existence de cette agriculture. « La marguerite de l'agriculture paysanne était sans conteste sa fleur préférée », peut-on lire dans le numéro spécial que Laborari, le journal d'ELB, le syndicat basque adhérent à la Confédération paysanne, a publié le 14 mai en hommage à Mixel Berhocoirigoin – facebook.com/ehlaborarienbatasuna

(1) agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
 (2) Localisation des productions agricoles dans les territoires, colloque organisé par l'Inra et la Confédération paysanne à Tilloy-les-Mofflaines, près d'Arras, les 21 et 22 octobre 2014 – Actes publiés dans les Dossiers de l'Environnement de l'Inra, n° 36, février 2016.
 (3) agriculturepaysanne.org/Le-Diagnostic-Agriculture-paysanne-13

Pas l'usine, mais...

J'ai découvert récemment le livre *Te plains pas, c'est pas l'usine – L'exploitation en milieu associatif*, presque un an après sa parution au printemps 2020, chez Niet! Éditions.

Les autrices, Lily Zalzett et Stella Fihn, y décryptent les mécanismes insidieux qui incitent les salarié-es des associations à s'auto-exploiter : heures supplémentaires non comptabilisées, réunions en soirée, travail le week-end, accepter des postes au Smic alors qu'on a un Bac + 5... Elles mettent en évidence le fait qu'il est difficile de critiquer ce modèle car le monde associatif bénéficie d'une image positive : les gens qui y travaillent portent des valeurs, sont engagés, il y a un culte porté au dévouement à son métier. En gros, « pas le droit de se plaindre, ce que tu fais, c'est intéressant et c'est pour l'intérêt général ».

Un premier chapitre rappelle les événements qui ont conduit les associations actuelles à être des prestataires de service public, et comment, depuis les années 1970, les subventions affectées à des appels à projets (alors qu'elles étaient fléchées sur du fonctionnement auparavant) reviennent à mettre en concurrence les associations, selon une logique de marché. Les mécanismes d'aide publique orientent les actions (on fait les projets pour que ça rentre dans les cases du dossier de subvention) et les enferment dans un couloir de plus en plus étroit.

Le deuxième chapitre balaye les différents types de contrats de travail, qui ne sont que du bénévolat déguisé : services civiques, CUI CAE... et leurs origines. Cette survalorisation du dévouement conduit à l'acceptation généralisée du travail gratuit : « J'ai 150 heures supplémentaires mais si je les récupère, j'aurais encore plus de boulot en revenant et c'est pas cool, ça va se reporter sur mes collègues. » Les relations aux directrices et directeurs d'associations sont également mises en lumière : ambiguës, ambi-

valentes, « on est tous dans le même bateau » mais pas tout à fait... La difficulté à « couper » avec son travail est d'autant plus dure que l'on est souvent recruté pour ce que l'on est « socialement » en dehors de l'as-

prétendent dénoncer, aggravant encore les inégalités et l'injustice.

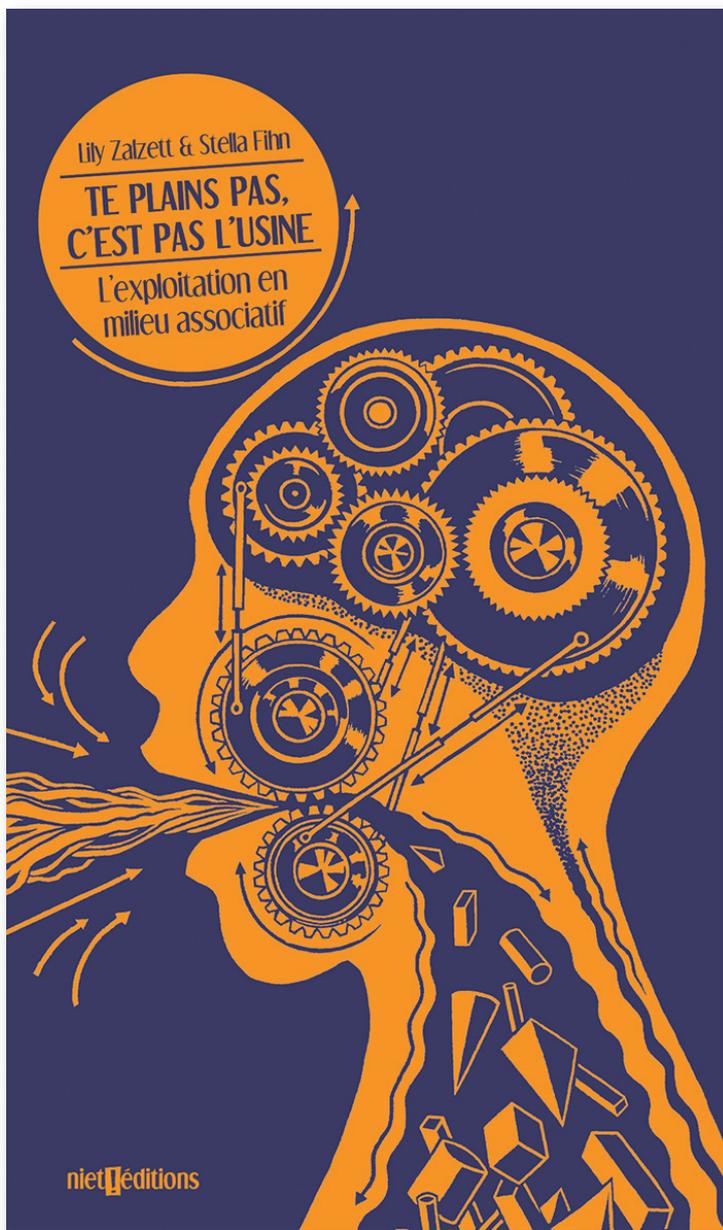
La fin du livre ouvre sur des pistes de résistance. Le premier pas est déjà d'avoir conscience de ces mécanismes : lire ce livre participe à cette prise de conscience.

Ce livre m'a d'autant plus parlé que j'ai moi-même travaillé, avant d'être paysanne, dans des structures associatives. Et j'ai eu une grosse pensée pour les salarié-es des organisations qui gravitent autour de nos fermes : les Conf', les Adear, les GAB, etc. Leur fonctionnement repose énormément sur l'investissement et l'implication des salarié-es qui « s'assoient » souvent sur leurs heures sup. Sans parler des réunions en soirée, seuls moments où on est un peu plus dispos, nous paysan-nes, les événements les week-ends, les appels téléphoniques à n'importe quel moment, les mails reçus en continu sur le téléphone du boulot... Ce n'est pas parce que ce sont des « métiers passion » que les conditions de travail doivent être dégradées au point d'amener quelqu'un-e au burn-out.

On entend parfois la même chose en agriculture : « Bon, vous gagnez pas grand-chose mais y'a plein d'avantages. » Certes, mais au prix de combien d'heures de travail hebdomadaires, et pour quel taux horaire ? Avec cette charge mentale permanente et des nuits blanches quand la grêle ou le gel sont annoncés, avec cette épée de Damoclès

constante qu'est le changement climatique. Nous avons choisi ce métier et l'assumons jusqu'au bout dans tout ce qu'il a de plus beau et de plus prenant, nous sommes à notre compte, avec tous les avantages et tous les risques que ce statut comporte. Restons solidaires des autres corps de métier et prenons soin les uns des autres! ■

Sandrine Boireaud,
paysanne dans le Rhône



Te plains pas, c'est pas l'usine – l'exploitation en milieu associatif, Lily Zalzett et Stella Fihn, Niet! Éditions, février 2020

sociation, et le temps « informel » passé à faire du réseau sur son temps libre n'est pas rémunéré.

Enfin, les autrices dénoncent l'exploitation du sous-prolétariat associatif et comment ce système associatif repose en grande partie sur la précarisation des plus faibles. Soi-disant inclusives et prônant des idéaux d'humanisme et de justice sociale, les associations utilisent les mécanismes qu'elles

Une tragédie de notre temps et de nos campagnes

Petit paysan tué est une pièce de théâtre inspirée de la mort de Jérôme Laronze, éleveur abattu par un gendarme en 2016 suite à une série de contrôles dans sa ferme sous pression administrative et présence policière.

La pièce a été jouée pour la première fois fin février à l'Arc - scène nationale, au Creusot, devant un public composé de scolaires et notamment de lycéens agricoles. Avec le déconfinement des théâtres, la troupe devrait enfin pouvoir largement la représenter.

Yeelem Jappain en est l'autrice et la metteuse en scène. Le bac en poche, elle commence une carrière de comédienne au cinéma et à la télévision. En 2013, elle signe sa première mise en scène au théâtre. *Petit paysan tué* en est sa troisième.

À 33 ans, elle est dans le trio central de la compagnie Cipango, basée en Saône-et-Loire, terre où Jérôme Laronze était paysan : « J'ai pris connaissance de cette histoire tragique en la lisant, racontée par la journaliste Mathilde Boussion dans la revue XXI⁽¹⁾ », explique-t-elle. « Nous avons choisi de nous implanter en milieu rural, à Toulon-sur-Arroux, une commune de 1 600 habitants dans le Charolais. Nous avons des liens amicaux avec des éleveurs locaux. Cette histoire était vraiment un choc. On y comprend la complexité du métier, avec ses normes inadéquates à la réalité de nombreuses fermes, les contrôles, la pression administrative et économique, mais aussi le regard des autres. J'ai eu envie de travailler sur cette histoire personnelle édifiante, très admirative aussi de l'engagement des sœurs de Jérôme pour exiger la vérité et la justice⁽²⁾. Je les ai

contactées et elles n'ont pas été opposées à ma démarche. »

À partir de là, il s'agit d'une pièce de théâtre, et même si l'autrice dit s'être « complètement inspirée de la chronologie des faits », Jérôme est ici Baptiste, un autre, même si Baptiste est lui aussi écrasé par les normes d'une agriculture industrielle inadaptées à l'élevage paysan, des normes

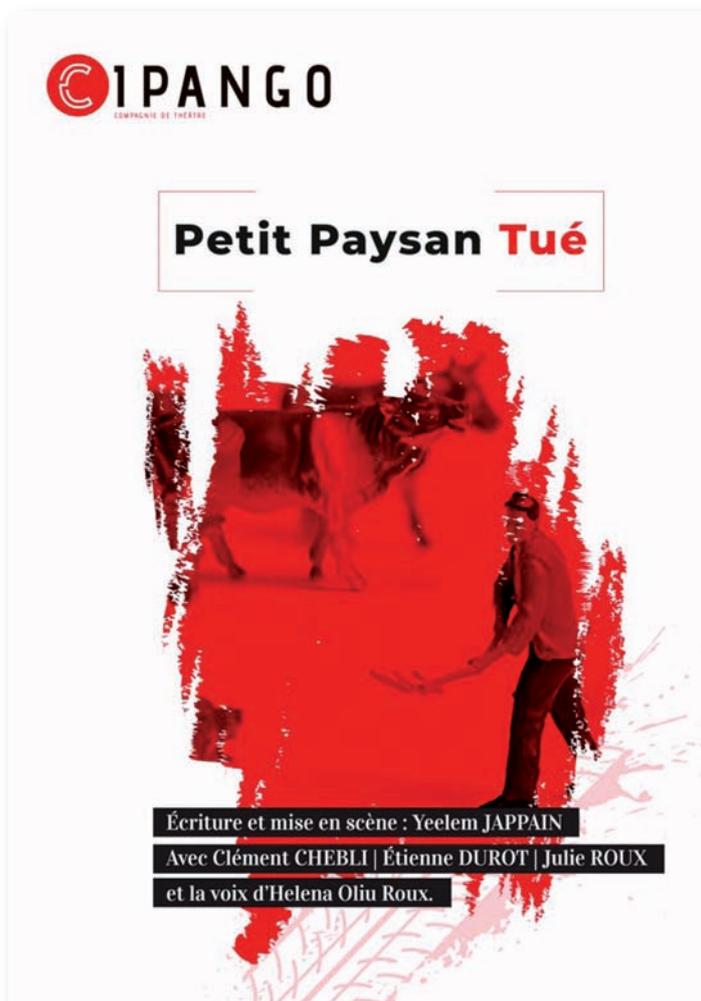
Cœur de la pièce, une « conférence gesticulée », forme chère à l'éducation populaire, par laquelle Baptiste raconte l'histoire contemporaine de l'agriculture française, le comment on en est arrivés là. Et tout au long de la pièce, un « chœur paysan » (constitué de paroles documentaires récoltées lors du travail de création) ponctue et fait écho à l'histoire de l'éleveur.

Le décor est pertinent : il a une grande importance, divisant judicieusement la scène entre intérieur (la maison résumée en une pièce de travail) et l'extérieur entre lesquels on circule à propos.

Le tout dure près d'une heure et demie, sans temps mort, porté par l'énergie des deux comédiens (Clément Chébli dans le rôle de Paul, Étienne Durot, remarquable Baptiste, plein de ses convictions et de ses limites humaines) et de la comédienne (Julie Roux, dans le rôle de Céline, la sœur). La dramaturgie est vraiment bien conduite.

Une « petite forme » est proposée par la compagnie Cipango. Soit une pièce transportable dans une salle municipale, un foyer culturel... ou une ferme. La scénographie est ici très différente puisque la pièce se déroule au cours d'un repas, « un dîner en quatre actes ». Dans ce format, la représentation dure 45 minutes. Il faudra, pour celles et ceux intéressés par la démarche, contacter la compagnie pour bien évaluer les contraintes inhérentes à la proposition de mise en scène⁽³⁾. ■

Benoît Ducasse



qu'il ne comprend pas, luttant sans merci pour un peu de liberté. Le paysan est épaulé par Céline, sa sœur, mais aussi par Paul, le mari bienveillant de celle-ci qui restera autant gendarme que Baptiste restera paysan, le fossé se creusant inexorablement entre eux.

luer les contraintes inhérentes à la proposition de mise en scène⁽³⁾. ■

(1) Revue XXI, n° 47, hiver 2018.

(2) [facebook.com/justicepourjerome](https://www.facebook.com/justicepourjerome)

(3) Diffusion et production : Juliette Rambaud (0683736281) - spectacles.cipango@gmail.com

Neuf mouvements pour une cavale

Petit paysan tué n'est pas la première œuvre théâtrale à s'inspirer de la vie et de la mort de Jérôme Laronze.

Neuf mouvements pour une cavale est un texte écrit par Guillaume Cayet, de la Compagnie Désordre des choses, installée dans le Puy de Dôme et associée à la Comédie de Clermont. L'auteur a imaginé le récit à partir de témoignages et d'entretiens, notamment, avec une des sœurs de Jérôme Laronze. On peut écouter cette œuvre (58 minutes) sur :

franceculture.fr/emissions/latelier-fiction/9-mouvements-pour-une-cavale-de-guillaume-cayet

1^{ER} JUIN - JOURNÉE MONDIALE DU LAIT

ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE FRANCE TERRE DE LAIT DURABLE.

Produire une alimentation sûre, saine, et accessible à tous, préserver l'environnement, respecter le bien-être animal et œuvrer pour le dynamisme de nos régions. Depuis longtemps, nous, professionnels du lait, répondons à ces enjeux. Nous avons adopté une démarche de progrès collective pour construire une filière laitière responsable et durable, créatrice de valeurs pour chacun de ses acteurs. Et ensemble, nous portons les couleurs de ces engagements.

**Rassembler nos passions et faire savoir nos savoir-faire :
c'est tout le sens de *France Terre de Lait* !**



Franceterrede**LAIT**

LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

Retrouvez-nous sur franceterredelait.fr



RECOMMANDATIONS D'INTERFEL POUR LES ACHATS PUBLICS EN FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais, a mis à jour, en décembre 2020, les « Recommandations Interfel pour l'achat public de fruits et légumes frais » en restauration hors domicile (RHD). L'objectif de ces recommandations est d'accompagner les professionnels de la restauration collective soumis au Code de la Commande Publique en vue de l'entrée en vigueur de la loi EGALIM au 1^{er} janvier 2022.

LE CONTENU DU GUIDE



La publication fait le point sur toutes les informations importantes concernant ce secteur :

- L'évolution du contexte législatif ;
- Les outils à la disposition des acheteurs publics.

Elle fournit des recommandations pour aider les acheteurs à choisir la procédure et la technique d'achat les plus adaptées à leur situation. Elle donne des conseils pour accompagner les acheteurs, comme les fournisseurs, à toutes les étapes de l'achat, du sourcing à l'exécution.

Des modèles-types de documents de consultation sont également proposés :

- Règlement de consultation ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières.

LES MOTS DU PRÉSIDENT D'INTERFEL, LAURENT GRANDIN

« La restauration collective est un secteur stratégique majeur, puisqu'il s'agit du lieu où se forment les habitudes de consommation. »



Pour prendre connaissance de ces recommandations, n'hésitez pas à les télécharger sur la plateforme numérique d'interfel :

www.interfel.com/plateforme-numerique

Des ruralités en renouvellement



Depuis *La renaissance rurale* de Bernard Kayser parue en 1990, on n'en finit pas d'interroger les futurs des espaces ruraux, désormais appelés « nouvelles campagnes » ou « nouvelles ruralités ». Les ruralités dans cette acception renvoient autant à un espace qu'à un attachement, autant à des modes d'occupation des sols quasi gommés par l'urbanisation qu'à des représentations de manières de vivre en lien avec ces espaces. Ce sont surtout des ruralités en train de se faire, entre héritages et renouvellements dans des processus complexes d'hybridation avec la ville. En effet, ces espaces montrent pour la plupart une embellie démographique dans un contexte d'exode urbain que la pandémie actuelle a encore accentué. Ils connaissent une réévaluation dans les imaginaires et sont plébiscités au nom du naturel et du bon vivre qu'ils offrent ; plus encore ils apparaissent comme des milieux innovateurs porteurs de signes de transition dans les différents domaines

Le présent numéro entend explorer quelques pistes pour caractériser ce renouvellement : du sectoriel au territorial, de l'administratif au participatif, de l'éducatif sous différentes formes. Les articles proposés s'attachent notamment aux acteurs de ce renouvellement (agriculteurs, collectivités, habitants...), aux coordinations et aux coopérations qui émergent pour soutenir

des projets de territoires. Dans cette mise en mouvement des ressources locales, matérielles et immatérielles, les initiatives en faveur d'une alimentation saine et de qualité pour tous sont particulièrement nombreuses mais plus globalement la recherche du faire commun est devenue la norme. Ces nouvelles ruralités, soutenues aussi par des actions de médiation, ne sont plus l'apanage de quelques territoires mais tendent à se généraliser.

Pour se procurer ce numéro et s'abonner à Pour : www.revuepour.fr

idées - Nous espérons que notre travail soit plus agréable et enrichissant : diminution du temps de travail, répartition des responsabilités, mutualisation des connaissances et ouverture sur d'autres façons de faire - Nous envisageons une année de stage de parrainage avant l'association - 07 81 64 71 40 (Anais) - lafermedekerlou.wordpress.com

• Vendée - Proche du chef-lieu, dans un bocage préservé, nous proposons la reprise d'une ferme herbagère, à la conduite économe et rentable - En AB depuis 20 ans, bons équipements (bâtiments, matériels, réseau d'eau...) - Actuellement 40 mères charolaises, génisses et bœufs, 80 ha d'herbe, 5 de mélanges céréalières, 13 km de haies, 5 ha d'agroforesterie (2013) - 2 ha de terre ont été transmis à un maraîcher - Vente directe sur différents réseaux - D'autres projets sont possibles (magasin existant à développer, autres produits, pain...) - Nous proposerons notre accompagnement - 06 79 91 55 63 - fermedelaboiviniere.fr

• Dordogne - Propriété à vendre : une maison, des bungalows, deux terrains constructibles, 2 ha en surface, le tout pour 190 000 euros - Souhait de pouvoir installer des jeunes - Demandes à : projet-metairie-neuve@orange.fr

• Dordogne - Exploitation naisseur engraisseur de bovins limousins, sur 150 ha de SAU, normalement toute en herbe, recherche associé (après un stage de parrainage) pour partager le travail, avec possibilité de diversification à mettre en place - Des possibilités pour un couple peuvent s'offrir - Tous les problèmes pratiques peuvent être résolus facilement - alain.cousinou@orange.fr

• Charente-Maritime - A vendre ferme entre Saintes et Royan, pour cause de départ à la retraite (idéalement d'ici fin 2021) : 15 ha

de terres arables, hangar 360 m² (2019), bâtiment d'élevage 1 200 m², nombreux potentiels pour accueillir des projets en élevage - Maison d'habitation (120 m²) sur sous-sol de 90 m² - Ouvert à tout type de projet - 06 89 64 98 19 - 05 46 95 37 63 - patrick.robin96@sfr.fr

• Haute-Garonne - Je vends mon exploitation maraîchère de 2,2 ha, avec maison habitation (106 m²) + garage - 2 200 m² de serres + matériel - A 30 km de Toulouse et 25 km de Montauban - Départ en retraite - 06 67 18 82 23

• Aveyron - Gaec de 3 associés recherche un nouvel associé en remplacement d'un sortant, avec rachat de parts sociales - Sur 11 ha de prairies naturelles en location, le Gaec élève 100 chèvres (alpines) avec 100 % de la production transformée en fromages - Engraissement de 20 porcs noirs gascons avec le petit-lait et du son de blé bio sur 2 ha de bois, transformation à façon en charcuterie - Vente directe - La personne recherchée sera plutôt orientée sur l'activité fromagère mais devra pouvoir assurer des remplacements en élevage - Association dès que possible après période d'essai via salariat ou CEFI - A Saint-Laurent-d'Olt - 06 87 40 85 57

• Ariège - Gaec recherche troisième associé-e - Élevage extensif ovins viande (tarasconnais), 300 mères, vente directe - 300 ha en parcours (AFP), système transhumant - A 900 m d'alt (Haute Ariège) - Exp pastorale souhaitée - CEFI d'un an possible - 06 30 62 01 26

Demandes

• Limousin - Marion et Josselin, cherchons compères et commères pour s'installer en collectif sur un projet diversifié, horizon 2022. Notre couple porte l'activité de brebis et chèvres laitières avec transfo fromagère et prés vergers. Foncier à trouver en fonction

du collectif, potentiel identifié autour du PNR Périgord-Limousin - Marion.dmt@gmail.com - 06 84 45 18 88

• Loire ou Rhône - Jeune couple recherche ferme pour développer élevage volailles (ponte & chair) en abris mobiles + vaches allaitantes bio - Commercialisation en vente directe - Éligibles DJA (diplômes agricoles, exp. pro. en France + étranger) - Vincent et Laura : 06 46 13 56 43 - laplace.vincent@laposte.net

• Auvergne - Après différentes expériences dans le domaine agricole en France et à l'étranger ainsi que des formations à Montmorot dans le Jura, nous recherchons avec mon compagnon une surface

agricole cultivable de 40 ha, en Auvergne, afin de s'installer en tant que paysans boulangers. Nous sommes très motivés - lea.bru@hotmail.fr

• Orne - Nous sommes deux jeunes agricultrices avec projet de maraîchage diversifié en bio et MSV, vente en circuits courts. Nous cherchons entre 2 et 5 ha dans le secteur d'Argentant, à l'achat ou en location. Avec bâtiment agricole (accès à l'électricité), ou partagé avec l'agriculteur bailleur, ou possibilité d'en construire un, avec ou sans maison d'habitation. Idéalement présence d'une mare pérenne ou puits ou possibilité de forage avec bassin de rétention - mariehepard@free.fr - 06 24 50 63 31

Animaux - Matériel

• Maine-et-Loire - Dans le cadre d'un projet d'installation et d'une création d'activité, je suis à la recherche pour le printemps 2022 d'un troupeau allaitant de 15 à 20 vaches pleines, suitées ou non, ainsi que d'une dizaine de génisses de 10 à 30 mois (pleines pour les plus âgées). Choix de race non défini. Projet situé dans les Mauges - 06 33 06 14 95 - valem1@hotmail.fr

• Var - Dans le cadre d'un projet autour de la laine dans le Haut-Var (sur la ferme du Jas du Vignal), nous cherchons une cardeuse à rouleaux en bon état ou à réparer, donnée ou cédée à un prix abordable (moins de 200 euros) - dspruyt@laposte.net - 06 16 52 63 50

Remerciements

En juin 2020, nous avons diffusé dans ces pages un appel à solidarité après un grave incendie ayant détruit une grande partie de l'outil de production de la ferme de Laprade, à Cailla, dans l'Aude. Phil et Fanette, les paysan-ne, adressent aux lectrices et lecteurs qui ont répondu à l'appel ce message de remerciement :

« La Ferme de Laprade vous dit « Merci » !

« Un an que notre outil de travail a brûlé.

Loin de baisser les bras, de beaux projets nous ont projetés vers l'avenir.

Cette énergie, nous la devons à chacun d'entre vous qui nous ont soutenus par leur message, leur don, leur coup de main, leur prêt de matériel...

Nous vous dirons jamais assez « Merci » de nous avoir permis de continuer notre beau métier, et par là même de soutenir cette agriculture pleine de promesse d'avenir.

Et de pouvoir à nouveau vous accueillir avec plaisir !»

philetfanette@nordnet.fr

Formation professionnelle

À la demande de Rémi Picot, ancien porte-parole de la Confédération paysanne d'Alsace, nous publions l'annonce suivante :

Une session de deux ans du Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA) en biodynamie commencera en novembre, à Obernai (Bas-Rhin).

Ce BPREA, anciennement spécialisé en « polyculture-élevage », profite d'une réforme nationale récente pour s'adapter aux demandes des nouveaux porteurs et porteuses de projets agricoles. Il reste bien sur 2 années à temps plein, dont 2/3 de stage pratique, mais les maîtres de stage et l'équipe pédagogique en profitent pour ouvrir la formation à la viticulture et à l'arboriculture, en plus des autres productions déjà possibles (élevage, maraîchage, grandes cultures, plantes médicinales).

Plaquette de la formation : urlz.fr/fCkQ

Contacts : CFPPA d'Obernai (Alsace) : 03 88 49 99 29 – cfppa.obernai@educagri.fr
CFPPA de Segré (Maine-et-Loire) : 02 41 61 05 30 – cfppa.segre@educagri.fr

